



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2022

DATE DE CONVOCATION

24 mars 2022

AFFICHEE LE :

24 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

DATE DE TRANSMISSION AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

13 avril 2022

DATE D’AFFICHAGE
DES DÉLIBÉRATIONS

13 avril 2022

L’an deux mil vingt deux, le 30 mars à 20 H 00, le Conseil municipal de la ville de **MONDEVILLE**, dûment convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

ABSENTS : Madame Laurence FILOCHE-GARNIER, Madame Fabienne KACZMAREK, Monsieur Christophe LEGENDRE, Madame Véronique VASTEL, Madame Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Laurence FILOCHE-GARNIER à Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST, Christophe LEGENDRE à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Véronique VASTEL à Joël JEANNE.

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Communications du Maire :

Mme la Maire.- Nous allons accueillir les nouveaux élus du Conseil municipal des enfants et des jeunes. Nous commencerons la séance dans quelques minutes.

Nous nous étions déjà rencontrés, avec les enfants, au moment de leur élection. Je les avais reçus pour annoncer les résultats. À l'époque, c'était déjà impressionnant d'être ici, dans cette salle. Ce soir, cela l'est encore plus : vous le voyez, l'ensemble des élus sont réunis pour siéger, dans quelques minutes, en séance publique et officielle du Conseil municipal.

Mais nous souhaitons profiter de cette séance pour vous présenter. Par ailleurs, nous sommes en visio Facebook, les Mondevillais vont donc pouvoir vous connaître. Nous allons vous remettre les écharpes et vous féliciter pour votre engagement, l'élection à laquelle vous vous êtes soumis et le travail que vous allez conduire dans les prochaines années. Vous étiez déjà investis : on vous a vus lors de deux événements – peut-être plus – : le Monument aux morts, lors duquel nous avons lu le discours officiel ensemble ; la cérémonie de citoyenneté.

Au-delà de ces moments de représentation officielle, vous vous êtes réunis pour la première fois et allez commencer à travailler sur des projets concrets pour la Ville, projets que vous aurez vous-mêmes imaginés et auxquels nous n'aurions absolument pas pensé. Sur d'autres projets que nous avons en tête, nous avons besoin de vous – la plaine de jeux, etc. En tout cas, vous avez un peu de temps devant vous, encadrés par des agents municipaux – que je remercie pour cela.

Merci à vous et à vos parents de vous avoir emmenés.

Bravo à vous.

(Applaudissements.)

(Remise des écharpes.)

Mme la Maire.- Le quorum est atteint. Nous allons commencer.

Nous allons vous faire passer la feuille de présence.

Ce Conseil est le premier Conseil en présentiel de Christophe CURTAT, que nous avons présenté la dernière fois. Je profite aussi de cette occasion pour présenter une nouvelle Directrice de la collectivité, Sylvie HEE, qui remplace Laurent DAUTY au poste de Directrice des affaires scolaires et DGS du SIVOM.

Il y a des pouvoirs :

- Laurence FILOCHE-GARNIER à moi-même ;
- Fabienne KACZMAREK à Georgette BENOIST ;
- Véronique VASTEL à Joël JEANNE ;
- Christophe LEGENDRE à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET.

Vous avez reçu un nouvel ordre du jour. Il y a un rapport sur table, qui concerne un ajustement de la convention avec INOLYA. Nous en parlerons tout à l'heure.

Il me faut un Secrétaire de séance.

(Kévin LEBRET est désigné Secrétaire de séance.)

Adoption du Procès-verbal des Conseils municipaux du 15 décembre 2021 et 2 février 2022

Mme la Maire.- Je crois qu'il n'y a pas eu d'observations.

Quelques propos introductifs.

Nous avons présenté les nouveaux élus, c'était très intéressant. La démocratie repart, avec toutes ses instances de concertation, de discussion. Précédemment, nous avons parlé de l'installation nouvelle des conseillers de quartier, qui ont commencé leurs activités. La vie reprend petit à petit. Tout à l'heure, nous étions, avec quelques élus – Maryline, Josiane, Dominique –, au premier repas de la Joie de vivre depuis deux ans. On sent que la joie de se retrouver est là. Espérons que cela dure le plus longtemps possible.

Quelques mots d'actualité.

Nous avons distribué le Plan d'action municipal – vous l'avez sur table. Ce document, que nous avons élaboré au début du mandat dernier, a été réalisé avec un peu de décalage sur ce mandat – vous comprenez bien pourquoi, tout a été décalé suite à la crise sanitaire. Mais le document est là, il a été travaillé par les services municipaux, les élus de la majorité. Il retranscrit précisément et de façon exhaustive et très concrète l'action que nous entendons conduire à Mondeville au cours des prochaines années.

Bien évidemment, il reprend en grande partie le programme pour lequel nous avons été élus aux dernières élections municipales, mais pas que. Parmi ces 200 actions présentées, certaines ont été ajoutées. En effet, deux ans, c'est long et des idées nouvelles ont émergé, de nouveaux besoins sont apparus, et des opportunités se sont présentées. Nous avons donc intégré de nouvelles actions pour lesquelles il nous semblait important de prendre des engagements auprès des Mondevillais.

Ce sont donc 200 actions, réparties de la façon suivante : *la Ville qui change ; la Ville qui accompagne ; la Ville qui protège ; la Ville qu'on partage*. C'est la structure-même du programme que nous avons présenté aux Mondevillais. Les actions sont simplement et concrètement indiquées. J'ai souhaité que cela soit très simple à suivre, que l'on puisse presque cocher, car tel est notre engagement, ce sur quoi nous serons jugés à la fin du mandat. Les actions sont précédées de petites indications colorées qui précisent à quel niveau de réalisation elles se situent. Beaucoup d'entre elles sont déjà réalisées, d'autres sont en cours. Celles en gris restent à réaliser ; le temps nous le permettra.

En plus d'être distribué aux élus et aux habitants, j'ai souhaité – comme la dernière fois – présenter ce programme à l'ensemble des agents municipaux. Nous avons organisé trois réunions, dont deux se sont déjà déroulées à l'auditorium de la médiathèque. La prochaine se tiendra demain. Il s'agit de présenter le PAM aux agents, le discuter avec eux et leur donner notre feuille de route, qui devient ainsi leur feuille de route administrative. Cela donne du sens à leur action quotidienne, en ayant une vision globale de notre action, le cap que nous nous fixons. Eux travaillent dans un service et n'ont pas toujours connaissance de ce que font leurs collègues, de l'ensemble du projet municipal que nous portons. Je suis très attachée à ces rencontres, qui sont aussi l'occasion de leur donner la parole, d'échanger avec eux et de voir dans quelles mesures le programme peut parfois poser des difficultés et nécessiter des ajustements dans l'administration pour sa bonne réalisation.

Caen La Mer a accepté que ses agents – qui ne sont plus des agents municipaux mais qui travaillent dans la Ville ; et nous avons l'autorité fonctionnelle – puissent aussi participer à ces réunions, afin que nous ayons avec eux le même échange. Ils seront donc présents lors de la prochaine réunion.

Aussi, cette semaine, nous avons procédé aux entretiens de recrutement pour le chargé de mission qui travaillera spécifiquement sur le quartier Charlotte Corday. Le groupe de travail – auquel vous serez invités – se réunira sous l'égide de Bertrand HAVARD et de ce futur chargé de mission. Nous lui proposerons de travailler trois ans, car je pense que sur un sujet comme celui-ci, ce ne sera pas de trop. Il s'agira de nous proposer des actions concrètes et d'aller dans le quartier pour qu'ensemble nous puissions comprendre comment y améliorer les choses.

Je voudrais revenir sur deux évènements importants du mois de mars.

D'une part, la grande rencontre de judo, *Itinéraire des champions*. C'était une première à Mondeville. La Fédération de judo, par cet évènement, fait quelque chose d'assez innovant. Ce fut un évènement très important qui a réuni 1 300 enfants des écoles de Mondeville et des clubs de la Région, ce qui leur a permis de rencontrer de grands champions, de pratiquer et de se retrouver dans un joyeux vacarme à la Halle Pierre Bérégovoy. Peut-être que des vocations sont nées à l'occasion de ce bel évènement.

D'autre part, un évènement qui a très bien marché et pour lequel nous pourrions être encore plus ambitieux l'année prochaine, le *Festival Jouons*. Cette année, 1 500 personnes sont venues durant le week-end des 12 et 13 mars. Le festival est organisé par les services municipaux, sous l'égide de Michaël JEANNIN et une partie de la Direction. Cet évènement familial a permis à de nombreux Mondevillais de venir pratiquer des activités, des jeux virtuels et des jeux de plateau. Tout cela a été très réussi et nous réfléchissons à avoir une version enrichie l'année prochaine, au vu du succès et de la fidélité d'un certain nombre de participants.

Je salue l'arrivée de nouveaux résidents à Mondeville. C'est l'attraction de la Vallée Barrey ! J'ai eu plein de retours et de photos, c'est très drôle. Aussi, il y a la mise en place de l'éco-pâturage, des chèvres des fossés et des moutons des Landes de Bretagne – et non des moutons d'Ouessant comme je le dis souvent. Lors des prochains jours arriveront encore des moutons au Foyer Clair Soleil – à l'extérieur, bien sûr ! (*Sourires.*) Ils pâtureront à l'extérieur. Les 42 résidents du Foyer sont impatients de les voir arriver, ils sont enchantés.

Peut-être travaillerons nous aussi à l'entrée du Biez, mais voyons d'abord comment tout cela se passe. En tout cas, je trouve qu'il est très touchant de voir ce que provoque l'arrivée de ces animaux.

Vous le savez, demain à 20h30 a lieu à la Halle un grand concert en soutien au peuple ukrainien. Je remercie très sincèrement et très chaleureusement l'Orchestre de Région – dont nous avons beaucoup parlé en raison de la fusion forcée des orchestres de l'Opéra de Rouen et de Caen, fusion qui avait suscité beaucoup d'émotion. Nous les verrons jouer et je les remercie. Je les ai sollicités, un dimanche *via* l'administrateur, qui m'a répondu tout de suite. Le lundi, il mobilisait 18 musiciens – ce qui n'est pas si simple, puisqu'ils ont déjà une programmation. Nous avons choisi la Halle – 900 places – car nous voulions que tous les Mondevillais puissent venir et que ce soit un grand événement. Venez nombreux, invitez les vôtres pour que nous soyons le plus nombreux possible et qu'il y ait le plus de dons possibles. Je remercie aussi la Croix Rouge – dont les responsables seront, bien sûr, présents demain – partenaire précieux de collecte puis de transmission des dons. Il n'y a donc pas de prix d'entrée, chacun fait un don selon ses moyens, don qui sera reversé.

L'Ordre du jour est assez fourni. Un projet immobilier sera présenté par la société RÉALITÉS, sur l'ancien site Fly. Cette zone est en friche depuis de nombreuses années – 8 ou 10 ans peut-être. Cela a mis un peu de temps, ce qui est normal. Hier, nous avons eu une réunion très intéressante avec tous les riverains de la Vallée Barrey – essentiellement de la rue de Madrid – qui seront en proximité du projet. Nous leur avons présenté ce projet, ils ont été agréablement surpris, eux qui étaient plutôt inquiets de voir un projet arriver près de chez eux. Ils étaient enchantés et ont félicité les architectes et la société pour la qualité du projet. J'avais déjà reçu ces habitants il y a deux ou trois ans. Ils étaient inquiets et j'avais pris un certain nombre d'engagements sur les retraits, sur les hauteurs, sur la qualité architecturale. Ils nous ont collectivement remerciés d'avoir tenu tous nos engagements. Ils sont heureux de voir arriver une si jolie opération près de chez eux.

Vous l'avez vu : nous avons aussi une série de délibérations autour de l'économie sociale et solidaire. À Mondeville, c'est un fait assez récent. C'est depuis le début de ce mandat que nous nous sommes penchés sur la question, car des acteurs sont arrivés sur le territoire et nous ont un peu poussés sur le sujet, à commencer par les *Tontons Tourneurs*, le *Castor Méditatif*, qui produit des *tiny houses* sociales, la *Coop 5 pour 100*, et les *Jardins d'Arlette*.

Tout cela nous permet aujourd'hui de définir une politique vraiment intéressante en matière d'économie sociale et solidaire. Nous allons lancer des appels à projets sur des terrains et des locaux dont nous disposons et pour lesquels nous n'avons pas de besoin. Nous allons ainsi ouvrir les portes, les espaces, pour faire venir des projets que d'autres penseront pour nous. Cette méthode me semble vraiment intéressante.

Nous verrons d'autres points au fil de l'eau : subventions aux associations sportives et de solidarité ; projet d'extension de la station d'épuration et création de l'usine de méthanisation. Ce sont des sujets importants qui nous occuperont lors des prochaines heures.

Voilà pour mes propos introductifs.

M. Joël JEANNE. - Bonsoir à tous. Nous aussi volons saluer les nouveaux élus du Conseil municipal des jeunes, qui viennent de nous quitter et qui apporteront leur expertise. Ils seront, à n'en point douter, une force de proposition utile au quotidien.

Je reviens d'abord sur la situation internationale, avec la guerre en Ukraine. Après un mois de vies brisées et de destruction, il est urgent d'élargir le front de la paix par la diplomatie. En ce qui nous concerne, nous devons encourager tout cet engagement citoyen, aux côtés des associations telles que le Secours Populaire Français ou la Croix Rouge, qui œuvrent au quotidien pour venir en aide à la population ukrainienne. Nous saluons l'engagement de notre collectivité, aux côtés de l'Orchestre régional de Normandie, dans la mise en œuvre du concert de soutien de demain.

Nous partageons également l'engagement du Département aux côtés de l'association Pompiers Missions Humanitaires, qui participe à une opération d'acheminement, à la frontière ukrainienne, de produits de première nécessité à destination des populations déplacées.

Ce soir, nous examinerons la convention avec l'association COOPASOL Normandie, dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée qui comporte plusieurs volets, dont celui de l'adaptation au changement climatique, en lien avec la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau. Ce sont deux sujets d'actualité qu'il faut absolument conforter. La Ville sera le nouveau chef de file du programme qui débutera en juillet prochain. Nous saluons cette belle dynamique de coopération que nous poursuivons depuis un certain nombre d'années avec nos partenaires.

Dans le registre des solidarités, nous nous inscrivons, bien sûr, dans la volonté municipale de conforter les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ces acteurs apportent des services reconnus sur notre territoire. Leur particularité est aussi de créer des emplois locaux non délocalisables.

Nous reviendrons en séance sur le plan de renaturation, en particulier sur la faisabilité du projet Champ de Foire.

Enfin, nous aurons à délibérer sur un certain nombre de subventions qui viendront accompagner le dynamisme de notre tissu associatif. Je voudrais à nouveau saluer nos structures associatives, qui ont joué un rôle pivot dans la période que nous traversons depuis 2 ans, en particulier pour conforter le lien social.

Un dernier point, qui n'est pas sans nous interroger : celui du devenir du Comité directeur de l'USOM. Nous avons pris note que ce dernier, auquel la Ville avait attribué une subvention de 40 500 € pour la saison 2021-2022, ne percevra pas de subvention dans le tableau qui nous est présenté ce soir. L'an dernier, lors du vote des subventions, Madame la Maire avait mis en perspective une réorganisation du secteur sportif. L'heure est sans doute venue d'aborder cette question. Le Comité directeur de l'USOM constituait historiquement la structure de coordination des différentes activités sportives et apportait sa logistique administrative et financière aux clubs – simplement pour les clubs dont les subventions ne dépassaient pas 23 000 €.

Nous avons appris que cet accompagnement administratif et financier ne serait plus assuré par le Comité directeur de l'USOM, ce qui n'est pas sans nous interroger. Après le redéploiement du poste de la Secrétaire comptable, le devenir de l'USOM doit, selon nous, faire l'objet d'un débat de fond, en lien avec l'ensemble des dirigeants et des sportifs, à qui il appartient de décider du devenir du Comité directeur. Je rappelle que nous sommes attachés à l'indépendance du mouvement sportif qui, historiquement, a été accompagné par la Ville depuis 1931 – pour ce qui est de l'USOM – dans ses projets, par des subventions conséquentes et la mise à disposition d'équipements de premier plan.

C'est ce qui fait l'ADN de notre collectivité. Indépendance du mouvement sportif, pour considérer que si les acteurs associatifs souhaitent moderniser leur organisation et la coordination de leurs activités, il leur appartiendra en effet d'en tracer les contours, et il appartiendra à la Ville de les accompagner. C'est parce que nous sommes attachés à la place du sport – comme tous ici à Mondeville – comme vecteur d'épanouissement, mais aussi de santé publique, que nous souhaitons aborder cette question du devenir de l'USOM, qui nous semble être un sujet qui doit traverser ces débats.

Voilà, chers collègues, les quelques propos introductifs dont je souhaitais vous faire part au nom du Groupe Mondeville Ensemble.

Mme la Maire. - En effet, il n'y a pas de subvention aujourd'hui au Comité directeur. Il y en aura une au prochain Conseil, lorsque nous saurons quelle nouvelle organisation les Présidents et les bureaux des associations regroupés dans le Comité directeur souhaitent adopter. Il y a plusieurs cas de figure.

Jusqu'ici, le Comité directeur fonctionnait avec un budget autour de 50 000 €, la Ville en versant 45 000 €. Ces 45 000 € permettaient de financer un poste de Secrétaire, poste qui, ces dernières années, a beaucoup changé dans ses missions. Le périmètre a changé. Historiquement, il y avait les clubs à plus de 23 000 € – l'athlétisme, le basket et le foot. Ces associations, qui avaient des masses salariales importantes, ont pris leur indépendance et sont sorties du Comité directeur. Ne sont restées que les associations ayant moins de subventions et moins de salariés. La Secrétaire avait alors à gérer environ 7 ETP – c'était bien moindre.

Par ailleurs, il y a eu un autre phénomène, celui de la complexification croissante dans la gestion des paies. Ce que la Secrétaire pouvait faire directement il y a quelques années ne peut plus se faire de la même façon, à tel point qu'elle était obligée de s'appuyer – pour un montant assez important, autour de 18 000 € supplémentaires par an – sur des cabinets comptables spécialisés. En effet, un redressement URSSAF important avait conduit le Comité directeur à considérer que la Secrétaire ne pouvait plus faire tout ce travail elle-même. Donc, en gros, on payait deux fois : le poste de Secrétaire et les Experts comptables.

Nous avons donc proposé de reprendre la salariée, qui a postulé à un poste qui se libérait à Mondeville. Nous l'avons recrutée, elle en était parfaitement d'accord. Elle a démissionné du Comité directeur. Aujourd'hui se pose la question de la réorganisation de tout cela. J'ai toujours dit clairement que nous continuerons de financer ce volet cabinet comptable pour sortir les paies des ETP. Il n'est pas question de demander aux associations de le faire, car les bénévoles n'ont pas du tout la compétence pour.

Quant à la structure porteuse, au fond, c'est à eux de choisir ce qu'ils souhaitent. Soit ils souhaitent conserver une structure de Comité directeur sans secrétariat, seulement en lien avec un cabinet – puisqu'il faut envoyer les heures des salariés, pour que le cabinet fasse les paies – ; soit on construit quelque chose avec une structure déjà existante qui fait déjà cela, par exemple pour des associations culturelles et de loisirs, telle que Mondeville Animation. Rien n'est fermé. Je les rencontre le 4 avril, tout est possible. Tout cela se fait en parfaite coordination avec le Président. La salariée elle-même a convenu que le poste s'était un peu vidé de ses fonctions initiales. Nous n'avions pas poussé la réflexion sur le maintien de la structure avec une subvention municipale et un cabinet qui accompagne. Mais cela ne me pose aucun problème d'étudier cette proposition.

En revanche, il était compliqué d'expliquer que nous financions 50 000 € pour gérer les 7 ETP correspondant à la masse salariale de ces associations. Ce n'était plus possible, nous avons tout de même le souci de la bonne utilisation de l'argent public. Tel a toujours été mon engagement auprès des Mondevillais. Je l'ai dit aux associations, qui ont convenu qu'on arrivait à une situation un peu surprenante.

Voilà le sujet qui nous occupe aujourd'hui avec le Comité directeur et les Présidents des associations, que je reçois le 4 avril pour trouver la meilleure formule. Donc, il y aura une subvention au prochain Conseil. Aujourd'hui, il n'y en a pas car nous n'avons pas la structure. Peut-être même que certaines associations voudront reprendre totalement leur indépendance. Certaines n'ont pas du tout de salariés et ne voudront pas être affiliées à une structure. Chacun fera comme il le souhaitera, selon ses besoins et ses volontés.

M. Sylvain GIRODON.- Madame la Maire, mes chers collègues, le monde, notre continent et notre pays ont traversé des crises successives plus graves les unes que les autres : la crise sanitaire du Covid-19 ; la crise de la guerre, à nos portes en Ukraine ; la crise climatique ; la crise de la perte massive de biodiversité. Ces crises ont pour conséquences d'autres crises : la crise des Gilets Jaunes ; la crise énergétique ; la crise migratoire ; bientôt, la crise alimentaire à nos portes, par exemple en sub-méditerranée. On pourrait continuer ainsi assez longtemps, malheureusement – la crise démocratique, la crise morale...

Nous sommes de ceux à Mondeville qui avons compris, je crois – je l'espère –, assez largement, que ces crises ne nous laissent pas d'autre choix que de remettre en cause le modèle de société capitaliste et, surtout, ses dérives néolibérales, autoritaires, prédatrices de la planète et des habitants.

À notre niveau mondevillais, chacun dans son rôle – majorité et oppositions – œuvre pour opérer ces changements.

Cependant, ce qui se décide ici a un impact très faible sur le global. Bien sûr, il nous faut faire notre part et nous pourrions être fiers si nous l'avons faite en conscience. Mais ne nous y trompons pas, ce qui se décidera là-haut aura un impact très fort sur le local. Si nous voulons ici enfin prendre en compte l'écologie ; si nous voulons ici en finir avec une société de plus en plus injuste ; en finir avec les politiques dictées par les lobbys, il va nous falloir sortir cette droite macroniste, revenir à un vrai vote de gauche. Un vote pour plus d'écologie et plus d'égalité, plus de démocratie. Un vote qui mette l'intérêt public, la protection des plus faibles et la sauvegarde de la planète au cœur de ses préoccupations.

Je veux dire aux Mondevillais – pour conserver un peu d'humour dans cette campagne – que nous, peuple de gauche, avons finalement l'embarras du choix pour notre vote dans 10 jours. J'engage les Mondevillais à ne pas lâcher prise au niveau démocratique et, d'abord, à voter massivement, comme nous l'avons toujours fait. J'engage les Mondevillais à rejeter avec fermeté le repli sur soi de l'extrême droite, à se détourner du modèle ancien LR/LREM qui a déçu, qui a trahi, qui a failli.

Ensemble, nous relèverons les défis, avec la gauche et avec l'écologie politique.

Mme la Maire Hélène BURGAT.- Merci pour cette tribune. J'aurais préféré qu'on parle des sujets qui nous concernent, puisque cette enceinte a toujours été consacrée aux sujets locaux, mais vous faites comme bon vous semble.

Toutefois, je trouve qu'en parlant de crise autoritaire à l'heure où l'on voit concrètement, en Europe, ce qu'est un régime autoritaire, ce à quoi cela conduit et comment les gens sont traités et informés, il y a un peu d'exagération et d'abus de laisser penser aux gens qu'ici en France, nous sommes dans un régime autoritaire. Cela me choque profondément. C'est incroyable de dire, dans une enceinte de la République – que l'on soit d'accord ou non avec le Président actuel –, dans un pays où se dérouleront dans quelques jours des élections démocratiques, dire dans cette enceinte que l'on connaît une crise autoritaire, je trouve cela incroyable... Mais peut-être le pensez-vous vraiment ; ou peut-être êtes-vous simplement dans la posture. C'est bien dommage.

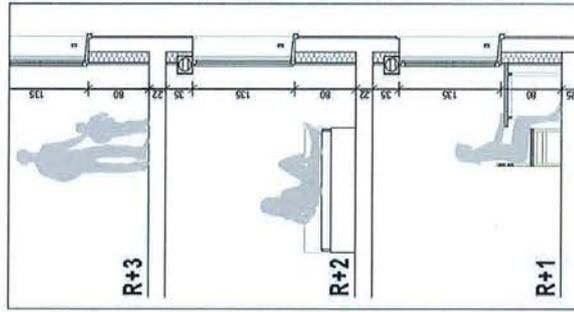
Présentation du Projet d'urbanisme de la Vallée Barrey



<p>MAITRISE D'OUVRAGE REALITES 17 rue Louis-Armand-Berthelot 35000 FOUCHERES Tél. : 02 99 00 00 00</p>	<p>MAITRISE D'OEUVRE  SELLES D'ARCHITECTURE CLAUDE BARRETT - 02 99 00 00 00 17 rue Louis-Armand-Berthelot 35000 FOUCHERES Email : selles.architecture@realites.fr</p>	<p>Opération de logements Vallée Barrey MONDEVILLE MONDEVILLE</p>	<p>VISUELS CONCOURS</p>	<p>AVP Présentation mainie</p>	<p>01 N° DOSSIER : 2022-03 DATE : 08/02/2022 ECHELLE :</p>
--	--	---	--------------------------------	--	--



Zooms façades collectif



Zoom coupe sur chambre / fenêtre avec allège

Exemples de réalisations - Agence BNR - détails façade et garde corps :



façade béton peint avec joints creux



garde corps vitrés et lames bois



garde corps vitré et jardin privatif RDC



lames bois a claire voie



garde corps à barreudage et "ruban" béton

<p>MATRISE D'OUVRAGE</p> <p>REALITES 17 rue Louis Braille 33000 BORDEAUX FRANCE</p>	<p>MATRISE D'ŒUVRE</p> <p>BELAIN & ARCHITECTURE QUALITÉ - INNOVATION - PASSION 33700 MERISSELLES FRANCE</p>	<p>Opération de logements Vallée Barrey MONDEVILLE MONDEVILLE</p>	<p>ZOOM FACADES</p>	<p>AVP Présentation main</p>	<p>06 N° DOSSIER : 2022-03 DATE : 08/03/2022 ECHELLE : 1:100, 1:50</p>
--	--	--	----------------------------	---	---

M. Sylvain GIRODON.- Effectivement, ce projet me semble exemplaire. On peut se tromper, j'hésite à faire trop de compliments... (*Sourires.*)

Mme la Maire.- Comme quoi, on peut être macroniste et faire des choses très bien ! Ce n'est pas incompatible !

M. Sylvain GIRODON.- Vous savez bien que je sais faire la différence. La preuve !

Mme la Maire.- Je le sais bien.

M. Sylvain GIRODON.- Ce qui m'a frappé de prime abord, c'est l'esthétique. Je trouve que les hauteurs de bâtiment, la manière dont les toitures sont découpées et se projettent les unes sur les autres pour arriver à ce troisième étage sur rue, tout cela est assez respectueux du paysage et en crée un nouveau que je trouve attrayant, intéressant, qui donne envie d'y vivre.

Aussi, l'intégration dans la ville, le long de la voie verte. Le fait que l'on mélange des immeubles et des maisons, ce qui n'était pas la tradition jusqu'à ces dernières décades, lorsque l'on faisait soit des grands ensembles, soit des zones pavillonnaires. On sait que l'on doit densifier l'habitat, avoir donc plus de gens sur moins de mètres carrés, tout en préservant une qualité de vie et de paysage, avec suffisamment de vert autour de nous pour que l'on soit heureux. J'ai l'impression que ce projet y parvient.

Pompes à chaleur photovoltaïques, isolation, tout est prévu évidemment. Maintenant, c'est la moindre des choses paraît-il. Le diable est dans les détails et vous avez raison, Madame la Maire, de dire que l'écologie, c'est aller dans les détails. Je crois que c'est le cas avec ce projet. Dans beaucoup d'endroits, on fait des choses et l'on s'aperçoit plus tard que les détails n'y sont pas ; et ce n'est pas aussi réussi qu'on le voudrait.

Une question : les plantations seront-elles sous bâche ou non ? C'est un détail qui n'en est pas vraiment un à Mondeville, puisque la majorité a lancé un programme de débitumation qui n'est pas si simple. On le verra plus tard, si j'ai bien compris. Les bâches imperméabilisent les sols, de façon durable lorsqu'elles sont en plastique. On a donc là des moyens de débitumer et désimperméabiliser par avance, si l'on accepte l'idée – avec le Cabinet Mosaïque – de ne pas planter sous bâches.

Mme la Maire.- Je crois qu'il n'y a pas de bâches prévues.

Intervenant RÉALITÉS.- En effet.

L'idée, c'est de tendre vers le zéro rejet d'eaux pluviales, avec un traitement à la parcelle. On n'y arrivera peut-être pas totalement, mais telle est l'intention. Mais je n'ai pas connaissance de bâches.

Mme la Maire.- Je veux rétablir une vérité. Vous nous l'avez dit à quelques reprises, je me fais disputer et je sais que cela fâche les agents des espaces verts de Caen la mer. En fait, les bâches ne sont pas imperméables. Il y en a certaines, les anciennes. On doit être vigilant, car elles sont souvent utilisées dans des copropriétés privées. Il y a là une nécessité d'information, mais en ce qui concerne les bâches de Caen La Mer...

M. Gilles SEBIRE.- C'est de l'amidon de maïs, ce sont des bâches biodégradables que l'on utilise depuis 2 ou 3 ans.

Mme la Maire.- Il faudra retirer les vieilles, par contre. C'est vrai. Mais les nouvelles ne sont plus des bâches en pétrole.

M. Gilles SEBIRE.- Qu'est-ce qui est prévu pour l'évacuation des déchets ?

Intervenant RÉALITÉS.- Cela fut l'occasion d'une grande discussion avec Caen La Mer. On a trouvé un accord hier. Il y aura deux points d'apport volontaire enterrés : un au sud, un au nord-ouest. Cela permettra un accès facile, depuis chacun des logements.

Mme la Maire.- Nous avons un important programme de mise en place de points d'apport volontaire. Dans les nouveaux programmes, nous demandons à ce que cela soit fait systématiquement, ce qui nécessite quelques réunions de négociation avec Caen La Mer. Cela n'était pas évident, mais cela s'est bien résolu. À Valleville, c'est le cas. Toutes nos nouvelles opérations sont en points d'apport volontaire ; et une délibération va arriver, avec INOLYA, afin que là où c'est nécessaire, on le fasse aussi dans des opérations plus anciennes. À Charlotte Corday, par exemple, il faut que l'on enterre. En matière de cadre de vie, c'est très important, c'est une plus-value très forte.

M. Joël JEANNE.- Un commentaire, du moins un point de vue.

Le dossier qui nous est présenté est sans doute un dossier de réhabilitation réussie, dans la mesure où vous travaillez sur une densification qui est quand même raisonnée, eu égard à d'autres projets qui auraient pu nous être présentés. Vous avez surtout insisté sur la place des mobilités douces, en disant qu'il fallait faire baisser la place de la voiture dans l'espace public. J'adhère

tout à fait à ce propos. Vous avez parlé de l'accès à la piste cyclable, qui fait partie de l'environnement de l'ensemble des habitants du secteur.

Vous avez oublié un point, mais ce doit sans doute faire partie de votre développement : c'est la question des transports en commun, puisque le quartier est situé sur un corridor qui est amené à se renforcer, en lien, justement, avec ces nouvelles implantations de logements qui permettent d'envisager des transports en site propre avec des fréquences plus conséquentes, en lien avec ce nouvel apport de population – 72 logements, c'est important, ils s'ajoutent aux premières réhabilitations qui ont eu lieu dans le secteur et qui nous permettent d'envisager un renforcement des transports en commun sur la voie principale. Cela nous amène à dire que vous devez aussi, dans l'intégration des cheminements de modes doux, intégrer et faciliter cet accès des habitants du secteur aux transports en commun.

Intervenant RÉALITÉS. - Je comprends. Pour ce qui est de l'accès à la Rue de Paris, on a créé un chemin piéton. Tout le projet est barré d'un grand chemin piétonnier qui va desservir tous les logements et accède directement à l'Avenue de l'Europe. Cela permet de traverser le site tranquillement et de se retrouver sur la rue – *a priori*, les trottoirs aussi vont être refaits. On observe cette porosité verticale nord-sud. Surtout, nous avons bâti le projet autour de l'épine dorsale qu'est la liaison douce est-ouest, entièrement piétonne.

Mme la Maire. - Pour notre part, nous avons, dans le PPI que nous construisons avec Caen La Mer, intégré l'aménagement de la rue Schumann en piétons/piste cyclable/voitures.

Serge RICCI. - On part sur un aménagement du rond-point de l'Europe, qui va redescendre vers la rue Schumann et repartir vers la rue Gasperi, sur une voie piétonne/cyclable. L'aménagement est prévu après les travaux, pour compléter.

Mickaël MARIE. - Sur l'accès transports en commun, il faut encore un peu de temps avant que le projet sorte de terre. Dès septembre prochain, suite aux discussions et réunions de concertation avec les usagers qui ont été menées par la Ville, par Caen La Mer et Keolis, on aura de nouveaux horaires pour la ligne 21, qui permettront d'améliorer la liaison du quartier Charlotte Corday au centre-ville. Cela prendra du temps, mais chaque nouveau projet permet de créer des conditions plus satisfaisantes pour le report modal, à condition que les projets soient pensés dans cet objectif – ce qui est le cas ici, de façon exemplaire – et que l'on fasse tout le travail d'accompagnement nécessaire – que nous faisons par ailleurs – pour inviter à délaisser l'usage de la voiture pour aller vers du transport collectif, du vélo, etc.

Mais dès septembre, nous aurons des améliorations du service sur la ligne 21.

Mme la Maire. - Y a-t-il d'autres questions ?

(Il n'y en a pas.)

Je vous propose d'ouvrir l'ordre du jour de ce Conseil.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1 - INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 2 - CADRE INDEMNITAIRE - COMPLEMENTS
- 3 - SUBVENTION 2022 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE MONDEVILLE

FINANCES / MOYENS GENERAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

- 4 - SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2021 AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT
- 5 - COMPLÉMENT DE PRIX A REVERSER A L'ÉTAT DANS LE CADRE DES CESSIONS RÉALISÉES SUR L'ANCIEN TERRAIN DES ARMÉES
- 6 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ESPACE FRANCE SERVICES - POINT INFO 14
- 7 - CONVENTION AVEC LE SIVOM POUR LA REFACTURATION DES FRAIS DE MISE A DISPOSITION DU CHÂTEAU DE BELLEMAIST
- 8 - CONVENTION AVEC LE SIVOM DES 3 VALLÉES POUR L'AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER
- 9 - PARTICIPATION A DES MARCHES DANS LE CADRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE DE CAEN LA MER

EMPLOI, SOLIDARITES, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LOGEMENT

- 10 - SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS A MONDEVILLE
- 11 - PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LA COOP 5 POUR 100
- 12 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC CASTOR MEDITATIF
- 13 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION LES JARDINS D'ARLETTE
- 14 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COOPASOL NORMANDIE - PROGRAMME CONCERTÉ DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
- 15 - SOLIDARITÉS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ENFANCE ET EDUCATION

- 16 - MULTI-ACCUEIL DE MONDEVILLE - ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF
- 17 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS
- 18 - TARIFS ENFANCE JEUNESSE : RÉVISION DES TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR, MERCREDI, ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES, SÉJOURS, JEUNESSE, RESTAURATION
- 19 - TARIFS DES VENTES DE CONSOMMABLES POUR SOUTENIR LES PROJETS DU SERVICE JEUNESSE
- 20 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET AUX PROJETS ÉDUCATIFS EN FAVEUR DES JEUNES DE LA VILLE DE MONDEVILLE

URBANISME ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- 21 - PLAN DE RENATURATION 2022
- 22 - PROJET D'EXTENSION DE CAPACITÉ ET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION DES BOUES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE MONDEVILLE PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER - AVIS DE LA VILLE DE MONDEVILLE
- 23 - CONVENTION AVEC INOLYA DE PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES DANS LE QUARTIER Charlotte CORDAY
- 24 - AFFAIRES FONCIÈRES - ACHAT DE TERRAINS A LA VALLÉE BARREY
- 25 - AFFAIRES FONCIÈRES - VENTE DE TERRAIN A LA VALLÉE BARREY
- 26 - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

DEMOCRATIE DE PROXIMITE, CITOYENNETE, JEUNESSE ET COOPERATION INTERNATIONALE

- 27 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ESPACE PIERRE SOISMIER DE CABOURG
- 28 - TARIFICATION SOCIALE DE L'ESPACE PIERRE SOISMIER DE CABOURG

SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, EVENEMENTIEL

- 29 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
- 30 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATION VILLE

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION N° DELIB-2022-018

INFORMATION RELATIVE AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire informe le Conseil municipal qu'elle a pris les décisions suivantes :

- Conformément à l'article L. 2122-22, 4° :

ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Montant du marché
MAR21052	Fourniture de petits matériels et de matériels à usage unique pour les restaurants scolaires - Lot 1 Petits matériels de cuisine	CHOMETTE	5 000 € H.T. annuel maximum
MAR21053	Fourniture de petits matériels et de matériels à usage unique pour les restaurants scolaires - Lot 2 Matériels à usage unique	CHOMETTE	5 000 € H.T. annuel maximum
MAR22002	Maitrise d'œuvre des travaux énergétiques de la résidence Clair Soleil	ARCH'UNIVERS	79 998 € H.T. (7,79 % du montant estimé des travaux)
MAR22003	Contrôle Technique pour travaux de reconstruction école du Plateau	SOCOTEC	3 200 € H.T.
MAR22004	Mission CSPPS pour travaux de reconstruction école du Plateau	SOCOTEC	4 245 € H.T.
MODIFICATIONS DE MARCHES PUBLICS EN COURS			
N° de marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Objet de la modification
MAR17026	Location et entretien des vêtements de travail des agents – Lot 2 services restauration, entretien et enfance	INITIAL	Prolongation du délai d'exécution jusqu'au 11 juillet 2022
MAR20004	Marché de services d'assurances – Lot 4 Risques statutaires du personnel	GRAS SAVOYE	Changement de dénomination sociale de l'attributaire après fusion avec la société WILLIS TOWER WATSON FRANCE
MAR20015	Construction du restaurant scolaire centre - Lot 4 Etanchéité	SAS MICARD	Modification du type d'étanchéité pour accueillir des panneaux photovoltaïques pour un montant en moins value de 15 130,17 € H.T. soit une diminution de 3,35 % du marché global
MAR21028	Travaux d'isolation des combles de l'école des Tilleuls – Lot 2 Electricité	SPIE	Modification du marché en moins value pour un montant de 2 655,32 € HT soit 19,33 % pour ce lot
MAR21002	Fourniture de matériels informatiques	QUADRIA	Changement de dénomination sociale de l'attributaire après fusion avec la société KOESIO CORPORATE IT
MAR21034	Travaux de mise en sécurité incendie de l'ancienne bibliothèque du Plateau (Lot 5 VRD)	COLLETT TP	Travaux supplémentaires pour un montant de 400 € H.T. soit une augmentation de 1,25 % du marché global

- Conformément à l'article L. 2122-22, 6° :

N° de sinistre	Objet des indemnités de sinistre acceptées	Montant de l'indemnité
	RAS	

- Conformément à l'article L. 2122-22, 7° :

N° de l'arrêté	Objet de l'arrêté
AM 2022-66	MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS DES RESTAURANTS SCOLAIRES, DU CALM, DE LA CRECHE, DE LA HALTE GARDERIE ET DIVERS AUTRES PRODUITS

- Conformément à l'article L. 2122-22, 8° :

Liste des actes de concessions depuis le 15 décembre 2021				
Date de l'acte	N° de titre	Durée de la concession	Nom du défunt	Prénom du défunt
RAS				

- Conformément à l'article L. 2122-22, 16° :

N° de décision	Partie adverse	Objet du recours
001/2022	SAS DNLOC	Annulation des arrêtés 2021-42 FT du 25/11/2021 et 2022-04 FT du 26/02/2022 prononçant la fermeture au public de l'établissement « HOTEL LE CENTRAL »

Par conséquent,

Vu l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal de Mondeville

- **PREND ACTE** de cette information.

CADRE INDEMNITAIRE - COMPLEMENTS

Par délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2021, le Conseil municipal a fixé le cadre indemnitaire applicable aux agents de la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal de compléter le cadre indemnitaire de la collectivité en établissant la cotation de la fonction « assistant de gestion RH carrière-paie » au niveau B3, et la fonction « auxiliaire de puériculture » au niveau B4, nouvellement créé.

L'annexe à la présente délibération intègre les modifications de régime indemnitaire proposées au présent Conseil.

Le régime indemnitaire des agents bénéficiaires est par ailleurs cumulable avec la « prime annuelle » versée aux agents mondevillais en application de l'article 111 de la loi n° 84-53, ainsi qu'avec les primes et indemnités spécifiques (liées à des fonctions ou sujétions particulières) établies par délibération.

Les dispositions énoncées prennent effet à compter de la publication de la présente délibération.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu les décrets n° 68-929 du 24 octobre 1968 modifié, n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié, n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié, le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 modifié ;

Vu l'arrêté du 24 mars 1967 ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 novembre 2021 portant cadre indemnitaire de la collectivité ;

Considérant l'étendue du champ d'intervention, le niveau supérieur de technicité exigé et les responsabilités des assistants de gestion RH carrière-paie de la collectivité ;

Considérant la réforme statutaire revalorisant les auxiliaires de puériculture en catégorie B, depuis le 1^{er} janvier 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE MODIFIER** le régime indemnitaire dans les conditions prévues par la présente délibération ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget de la collectivité ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du régime indemnitaire dans le respect du cadre indemnitaire défini ci-dessus.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

SUBVENTION 2022 AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DE MONDEVILLE

Le COS de Mondeville est une association « loi 1901 », créé en 1972, qui a pour but :

- de contribuer par des moyens appropriés au développement et à la création d'œuvres sociales en faveur des personnels de la collectivité ;
- de gérer les œuvres sociales en faveur des personnels en activité (titulaires, contractuels de droit public) et des retraités ;
- d'instituer en faveur de ces personnels toutes les formes d'aides et d'actions à caractère social : financières, matérielles, culturelles, de loisirs ;
- de soutenir toute activité sportive, individuelle ou collective, pratiquée par ses membres au sein de l'association.

Par délibération n°76/2019 du 27 novembre 2019, le conseil municipal a précisé le dispositif-cadre retenu en matière d'action sociale de la collectivité et confié au COS la gestion des prestations d'action sociale dont bénéficient les agents de la collectivité, hormis l'aide à la restauration du personnel. Ce dispositif prévoit que la collectivité alloue une subvention annuelle au COS au regard du programme prévisionnel établi par lui et présenté à la collectivité.

Afin de soutenir et permettre la mise en œuvre de ces actions au bénéfice du personnel municipal tout au long de l'année 2022, le COS sollicite de la part du présent conseil une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant maximum de 100 000 €.

Cette subvention fait l'objet d'une convention entre les 2 parties, dont le projet est joint en annexe au présent rapport.

Ainsi, par conséquent,
Vu la délibération n°76/2019 du 27 novembre 2019,
Vu la demande du COS,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant maximum de 100 000 € au COS de Mondeville pour l'année 2022, selon les conditions stipulées dans le projet de convention annexé au présent rapport;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

FINANCES / MOYENS GENERAUX ET COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION N° DELIB-2022-021

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2021 AU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le budget annexe Transport retrace les dépenses et les recettes liées à l'utilisation du bus de la Ville, dans le cadre du transport périscolaire (activité principale) et du transport des écoles et des associations (activité secondaire).

Les recettes de ce budget sont issues de facturations envoyées aux écoles ou aux associations pour la participation aux frais de déplacement. Le montant de ces recettes s'élève à 6 134,05 €.

Les dépenses de ce budget sont principalement des dépenses de personnels, d'entretien et de carburant. Le montant s'élève à 52 287,11 €.

Le déficit de ce budget est donc de 46 153,06 € Il convient de verser une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville vers le budget annexe Transport pour ce montant.

Par conséquent,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'AUTORISER** le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Transport pour un montant de 46 153,06 €.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

COMPLÉMENT DE PRIX A REVERSER A L'ÉTAT DANS LE CADRE DES CESSIONS RÉALISÉES SUR L'ANCIEN TERRAIN DES ARMÉES

La loi de finances n°2018-1425 du 27 décembre 2018 prévoyait dans son article 67 la possibilité pour le Ministère de la défense et dans le cadre des opérations de restructuration, de céder des biens domaniaux qui seraient reconnus inutiles. Ces cessions devaient être consenties à l'euro symbolique moyennant l'obligation de reverser un complément de prix différé lors de chaque cession successive. C'est dans ce cadre de la Ville est devenue propriétaire, le 13 décembre 2009, de l'ancien établissement de santé des armées de Mondeville, situé dans le quartier Valleuil.

Aussi, en cas de vente, y compris fractionnée, ou de cession de droits réels portant sur le bien considéré pendant un délai de quinze ans à compter de la cession initiale, l'acquéreur doit reverser à l'Etat, au titre du complément de prix, la somme correspondant à la moitié la différence entre le produits des ventes et la sommes des couts afférent aux biens cédés et supportés par la commune, y compris les coûts de dépollution.

Cette clause de complément de prix s'impose jusqu'au 13 décembre 2024 et sa mise en œuvre est précisée à l'article 15.2.1 de l'acte de vente. Pourront notamment être déduits du prix de vente, les coûts afférents au bien cédé et ayant contribué directement à sa valorisation. Les coûts déductibles concernent :

- Les frais d'études (techniques, urbanistiques, architecturales, faisabilité, conseils, etc...)
- Les travaux de réfection et de mise en sécurité
- Les travaux d'aménagements, y compris réseaux et viabilités
- Les travaux de dépollution et de réhabilitation des sols
- Les travaux de mise en conformité des bâtiments avec les normes légales et réglementaires
- Les frais financiers divers.

I – Modalités de calcul du complément de prix :

Afin de préciser les dispositions générales de l'article 15.2.1 de l'acte de vente, des échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat. Deux niveaux de charges seront distingués : les charges partagées et les charges directes.

A- Les charges partagées

Il s'agit des charges ou engagements qui auront contribué à la valorisation globale du site (aménagement, viabilisation, sécurisation et dépollution du site...).

Chaque année, le montant de charges partagées est calculé en prenant l'intégralité des mandats de l'année relatifs à ces travaux. Cette valeur se cumulant d'années en années pour déterminer un cout total au 31/12 de chaque année. A ce montant cumulé s'applique le ratio surface cédée sur la surface cessible pour affecter à la surface cédée le prorata de charges partagées.

Années	Charges cumulées au 31/12
2009	71 164.03
2010	200 579.80
2011	266 558.98
2012	283 311.31
2013	293 753.62
2014	551 199.10
2015	557 464.94
2016	1 018 779.25
2017	1 040 519.20
2018	2 457 234.79
2019	2 809 849.40
2020	3 012 197.35
2021	3 506 713.45
2022	4 336 713.45
2023	4 606 713.45

B - Les charges directes

Il s'agit des mandats ou engagements de dépenses directement affectés au bien cédé.

II – Calcul du complément de prix pour les cessions réalisées sur l'emprise de Valleuil

A ce jour, six cessions ont été réalisées sur l'emprise du site des armées :

- En 2015, un terrain au profit Calvados Habitat pour la réalisation d'e l'EHPAD ;
- En 2018, un terrain au profit du département du Calvados pour la construction du collège ;
- En 2019, à Inolya, l'immeuble en U et une partie de la grande halle ;
- En 2020, à CDC Habitat Social, un terrain pour la construction d'un immeuble ;
- En 2021, à la SCI Shelter, une partie du bâtiment des Sheds.

A - Les deux premières cessions ont été réalisées à l'euro symbolique, la commune est dispensée du versement du complément de prix.

B - Concernant la cession de l'immeuble en U et d'une partie de la grande halle, le complément de prix est calculé comme suit :

- Prix de vente :	1 011 250,00 €.
- Charges partagées :	- 799 329,89 €
- Charges directes :	- <u>515 316,27 €</u>
- Résultat net :	- 303 396,16 €

Le résultat étant négatif, il n'y a pas lieu de reverser un complément de prix pour ces cessions.

C- Concernant la cession réalisée au profit de CDC Habitat Social, le complément de prix est calculé comme suit :

- Prix de vente :	179 250,00 €.
- Charges partagées :	- 110 482,81 €
- Charges directes :	<u>0,00 €</u>
- Résultat net :	68 767,19 €

Le complément de prix à reverser à l'Etat pour la cession réalisée au profit de CDC Habitat Social est donc de 34 383,60 €.

D - Concernant la vente à la SCI Shelter, le complément de prix est calculé comme suit :

- Prix de vente :	114 000,00 €.
- Charges partagées :	- 54 697,54 €
- Charges directes :	- <u>1 333,67 €</u>
- Résultat net :	57 968,80 €

Le complément de prix à reverser à l'Etat pour la cession réalisée au profit de la SCI SHELTER est donc de 28 984,40 €.

Le détail de ces calculs figure en annexe de ce rapport.

Par conséquent,

Vu la loi de finances n°2018-1425 du 27 décembre 2018,

Vu l'acte de vente en date du 13 décembre 2009 de l'ancien établissement de santé des armées de Mondeville,

Après consultation de la commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ACTER** la dispense du complément de prix différé pour les cessions réalisées à l'euro symbolique au profit de Calvados Habitat et du Département pour les terrains de l'EHPAD et du Collège,
- **D'ACTER** la dispense du complément de prix différé pour la cession réalisée au profit d'Inolya, le résultat net de cession étant négatif,
- **D'ACTER** le montant du complément de prix différé d'un montant de 34 383,60 € dû à l'Etat au titre de la cession au profit de CDC Habitat Social,
- **D'ACTER** le montant du complément de prix différé d'un montant de 28 984,40 € dû à l'Etat au titre de la cession au profit de la SCI SHELTER,

- **D'AUTORISER** leurs versements à l'ETAT,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ces dossiers.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

DELIBERATION N° DELIB-2022-023

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ESPACE FRANCE SERVICES - POINT INFO 14

L'État a créé en 2019 le label France Services pour simplifier l'accès aux grands services publics en les regroupant et les rapprochant des habitants. Dans le Calvados, l'Etat et le Département se sont associés pour labelliser les Point-Info14 existants. L'espace France Services - "Point Info 14 de Mondeville installé à Quai des Mondes est une création, labellisée depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'espace France Services – Point info 14 accompagne gratuitement et en toute confidentialité les usagers pour réaliser des démarches de premier niveau, auprès de 9 administrations principales partenaires : la CAF, la Sécurité Sociale, la Direction des finances publiques, l'Assurance Retraite, les Ministères de l'intérieur et de la justice, etc. Les trois agents municipaux spécialement formés pour ces missions disposent de référents dans les administrations pour les démarches plus complexes. Les usagers y trouvent également du matériel informatique et des médiateurs pour lutter contre la fracture numérique. La Ville de Mondeville a souhaité ajouter à ce socle commun à tous les espaces France Services deux services spécifiques : l'espace Emploi et Relations Entreprises et le Service Local de la Transition Ecologique.

Le dispositif France Services est accompagné financièrement par l'Etat. Les principaux postes de dépenses de l'espace France Services de Mondeville sont les dépenses de personnels. La labellisation permet de solliciter une subvention auprès de la Préfecture d'un montant de 30 000 €, en déposant le dossier de demande de subvention ci-joint.

Après consultation de la commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE SOLLICITER** pour l'espace France Services de Mondeville une subvention d'un montant de 30 000 €, conformément au dossier de subvention annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

CONVENTION AVEC LE SIVOM POUR LA REFACTURATION DES FRAIS DE MISE A DISPOSITION DU CHÂTEAU DE BELLEMAIST

Par délibération du 27 février 2003, le Conseil Municipal de Mondeville a acté la mise à disposition du Château de Bellemaist au profit du SIVOM des 3 Vallées pour y installer l'école de Musique, et a sollicité le remboursement des frais occasionnés.

Le SIVOM des 3 Vallées a autorisé le remboursement de ces frais par délibération du 27 mars 2003.

Cependant, aucune convention ne semble avoir été signée entre les deux collectivités pour la mise en œuvre de ces décisions. Il convient de régulariser cette situation en autorisant la signature de la convention ci-jointe.

Par conséquent,

Après consultation de la commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le projet de convention à passer avec le SIVOM des 3 Vallées pour la mise à disposition du Château de Bellemaist,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

CONVENTION AVEC LE SIVOM DES 3 VALLÉES POUR L'AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER

Depuis de nombreuses années, l'affranchissement du courrier du SIVOM des 3 Vallées est réalisé par les services de la Ville. Cet affranchissement fait l'objet d'un remboursement trimestriel de la part du SIVOM.

Il convient de régulariser ce mode de gestion par la mise en place d'une convention entre nos collectivités, jointe au présent rapport. Cette convention précise les modalités de réception du courrier, d'affranchissement et de refacturation des courriers du SIVOM par les services de la ville.

Après consultation de la commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la convention de gestion du courrier du SIVOM des 3 Vallées entre la Ville et le SIVOM ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

PARTICIPATION A DES MARCHES DANS LE CADRE DES GROUPEMENTS DE COMMANDE DE CAEN LA MER

Dans le but d'obtenir une meilleure coordination administrative et technique, de réduire les coûts procéduraux tout en mutualisant la procédure de consultation, il a été décidé de constituer des groupements de commandes permanents entre la Communauté urbaine de Caen la mer, des communes, CCAS et syndicats intercommunaux situés sur son territoire en vue de la passation de marchés publics, notamment dans le domaine des bâtiments et équipements ainsi que dans celui des technologies de l'information et de la communication.

Les différentes conventions passées à ce titre prévoient que, préalablement au lancement de chaque consultation, les membres du groupement qui souhaitent y participer doivent prendre une délibération définissant la nature et l'étendue de leurs besoins et actant leur participation au marché/accord-cadre concerné.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de participer aux marchés mentionnés ci-dessous :

- Maintenance et contrôle des ascenseurs et monte-charges,
- Maintenance des moyens de lutte contre l'incendie
- Travaux d'entretien dans les bâtiments (Bâtiprix)
- Vérifications périodiques
- Prestations de désamiantage et de démolition

La fiche descriptive de chacun de ces marchés figure en annexe de cette délibération. Il y est indiqué son contenu et sa durée. La Ville communiquera à Caen la Mer l'expression de ses besoins en remplissant le questionnaire prévu à cet effet avant la fin avril 2022.

Par conséquent,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération approuvant l'adhésion à la convention générale de groupement de commandes Bâtiments et Equipements,

Considérant l'intérêt de mettre en œuvre un groupement de commandes "Bâtiments et Equipements" pour la Communauté urbaine et différentes communes, CCAS et syndicats intercommunaux de son territoire,

Après consultation de la commission Finances, moyens généraux et commande publique du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE PARTICIPER** aux marchés/accords-cadres mentionnés ci-dessous dans le cadre du groupement de commandes proposé par Caen la mer :
 - Marchés relatifs à :
 - La maintenance et contrôle des ascenseurs et monte-charges,
 - La maintenance des moyens de lutte contre l'incendie
 - Les travaux d'entretien dans les bâtiments (Bâtiprix)
 - Les vérifications périodiques
 - Les prestations de désamiantage et de démolition
- **D'ACTER** que la participation à la consultation engage la commune à exécuter le marché correspondant avec la ou les entreprises retenues ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

EMPLOI, SOLIDARITES, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, LOGEMENT

DELIBERATION N° DELIB-2022-027

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESS A MONDEVILLE

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe des structures spécifiques selon leur statut (associations, mutuelles, SCIC, SCOP) ou leur finalité en faveur de l'environnement, de l'insertion, du réemploi, etc. Les collectivités ont aujourd'hui un intérêt à soutenir leur développement afin de créer de nouveaux services avec une utilité forte pour le territoire et de développer des emplois locaux et non délocalisables.

La ville de Mondeville s'engage déjà depuis plusieurs années aux côtés d'acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire agissant dans le domaine de l'insertion ou de la culture : Jardins d'Arlette, Castor Méditatif (*Tiny House*), SuperMonde, Revivre, Coop 5 pour 100, etc. La ville fait appel à leurs services, les soutient financièrement ou encore met à disposition de ces structures des bâtiments et terrains contribuant ainsi à leur développement.

La ville souhaite aujourd'hui amplifier sa politique en la matière et faire de ce levier un outil de développement de l'emploi local. La ville de Mondeville peut s'appuyer sur l'ESS pour créer de l'emploi dans plusieurs secteurs : circuits courts, économie circulaire, alimentation. La première action vise à structurer ses actions au travers de la mise en place d'un réseau local de l'ESS. Il s'agit de créer un écosystème propice à l'émergence de nouveaux projets par la rencontre et la connaissance des acteurs entre eux. La deuxième action consiste à faire un inventaire des locaux et terrains qui peuvent être proposés à des porteurs de projets dans le cadre de l'ESS. En fonction des disponibilités, un appel à projet sera lancé chaque année. Une commission locale de l'ESS sera chargée de proposer l'attribution de ces biens municipaux aux porteurs de projet mais également d'impulser d'autres actions de promotion et d'appui.

Par ailleurs, la ville souhaite consolider son soutien aux structures existantes tout en répondant à ses besoins propres. Ainsi, à compter de cette année, l'association Jardins d'Arlette se voit confier l'entretien des vergers municipaux, véritable richesse patrimoniale. La ville souhaite devenir sociétaire de la Coop 5 pour cent, afin de la soutenir dans son développement tout en continuant à s'y fournir (colis des seniors). Le soutien à Castor Méditatif s'inscrit lui aussi dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Ces soutiens font l'objet de délibérations spécifiques présentées lors de cette séance du conseil municipal.

1- Création d'un réseau local des acteurs de l'ESS

Des acteurs de l'ESS sont déjà implantés à Mondeville sans qu'il ne soit créé un véritable réseau où chacun se connaît, se soutient, et éventuellement porte de nouveaux projets collectifs. Il est également possible que des structures de l'ESS ne soient pas connues de la ville et des autres acteurs. Il est ainsi proposé de créer un réseau local au travers d'un temps de rencontre annuel des structures, et ce, en soutien avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS).

2- Création d'un appel à projet pour la mise à disposition de locaux et terrains municipaux au profit d'acteurs de l'ESS

La ville dispose d'un patrimoine bâti et foncier qui peut être valorisé en accueillant des initiatives nouvelles. Il est ainsi proposé de lancer un appel à projet pour une occupation temporaire dédiée à une entreprise ou une association œuvrant dans l'ESS. L'objectif est de répondre à un besoin d'une structure en démarrage ou de permettre l'installation d'une activité reconnue sur notre territoire.

Sont proposés à être mis à disposition en 2022 :

- Dans le bâtiment de l'ancien Hôtel de ville rue Chapron : 3 bureaux pouvant être loués ensemble ou séparément.
- Une portion de 120 m² du bâtiment SHED situé dans la ZAC Valleuil
- Le terrain (cadastré 000 CK 6) de 9850 m² ayant vocation à accueillir du maraichage situé rue du Vast, à proximité du rond-point de l'Europe
- Un terrain (cadastré 000 BY 62) de 1400 m², dont le sol est pollué par un ancien usage artisanal, situé 2, rue des Roches.

Les projets proposés peuvent s'inscrire dans différentes temporalités allant de plusieurs mois (bureaux de l'ancien hôtel de ville) à trois ans (terrain pour maraichage par exemple).

Les structures ou personnes intéressées candidatent en transmettant un dossier dont le modèle est joint en annexe. Il sera étudié en fonction du projet et de la structure la participation aux charges ou un loyer. A l'inverse, la ville peut aider au démarrage du projet via une aide ponctuelle. Une enveloppe de 2500 euros est ainsi prévue en 2022.

Dans tous les cas, il sera demandé au porteur de projet une assurance pour les lieux occupés et l'engagement d'une personne physique ou morale selon le dossier de candidature ci-joint.

3- Création d'une commission locale de l'Economie Sociale et Solidaire

Une commission locale de l'Economie Sociale et Solidaire est créée.

Cette commission est composée ainsi :

- Le Maire-adjoint chargé de la solidarité et de l'Economie Sociale et Solidaire
- Le Maire-adjoint chargé de la Transition Ecologique
- Trois conseillers municipaux, dont un de la minorité désignés par le Conseil municipal
- Un représentant de la CRESS
- Deux représentants d'acteurs locaux de l'ESS désignés par la Maire
- Deux conseillers de quartier, au besoin tirés au sort parmi les volontaires.

Le chargé de mission Transition Ecologique de la ville assurera l'animation de la commission.

Elle se réunit au moins une fois par appel à projet afin de proposer à la Maire l'attribution des locaux et terrains et de soutenir les porteurs de projet. Elle peut également proposer et mener des actions de soutien à l'ESS sur la commune (communication, promotion...).

Elle propose l'attribution des locaux et terrains au vu de la qualité globale du projet et de sa présentation, son impact social et/ou environnemental, la pertinence de son action et des moyens mis en œuvre, la durabilité du modèle économique, son ancrage territorial et le caractère innovant sur le fond et sur la forme.

4- Renforcement du soutien aux structures existantes par un conventionnement ou prise de part dans le capital social

Plusieurs structures bénéficient du soutien de la ville par la mise à disposition de bâtiments communaux ou l'achat de bien et prestations. Afin de pérenniser ces aides, il est proposé un conventionnement avec « Les Jardins d'Arlette » qui occupent une maison pour leurs bureaux et leur boutique ainsi que plusieurs terrains pour leur production. Une autre convention de partenariat organise l'entretien des vergers municipaux.

Une convention d'occupation du domaine privé de la ville est aussi proposée avec l'association « Castor Méditatif » qui construit des « Tiny House » dans une partie du bâtiment les SHEDS situé dans la ZAC Valleun.

Enfin, il est proposé que la ville de Mondeville devienne sociétaire à hauteur de 5000 euros de la « Coop 5 pour 100 » situé à la frontière avec Caen.

Des délibérations sont prévues pour chacun de ces points.

Par conséquent,

Après consultation de la commission Emploi Solidarités Économie Sociale et Solidaire, Logement du 9 mars 2022 et la commission Urbanisme et Transition Ecologique du 22 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPOUVER** la politique en matière de développement de l'économie sociale et solidaire sur Mondeville,
- **DE CREER** la commission locale de l'Economie Sociale et Solidaire et sa composition,
- **DE DESIGNER** Thierry TAVERNEY, Véronique VASTEL, et Didier FLAUST membres de la commission locale de l'Économie Sociale et Solidaire,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

PARTICIPATION DE LA VILLE DANS LE CAPITAL SOCIAL DE LA COOP 5 POUR 100

Situé à la frontière entre Caen et Mondeville, la « Coop 5 pour 100 » créée en 2015 est aujourd'hui un acteur incontournable de l'Economie Sociale et Solidaire dans l'agglomération caennaise. La Coop 5 pour 100 regroupe plusieurs services socialement innovants : ressourcerie, atelier de réparation, animations,... Elle propose aussi une offre de produits alimentaires biologiques et locaux et une restauration.

La « Coop 5 pour 100 » est un partenaire régulier de la ville de Mondeville qui lui achète les colis pour les seniors ou qui participe avec elle aux opérations de réduction et valorisation des déchets (utilitroc avec le SYVEDAC). Ses terrains étant sur le territoire de la commune de Mondeville, la « Coop 5 pour 100 » participe à la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communal.

Constituée en SCIC, société coopérative d'intérêt collectif, son capital social est détenu par des personnes physiques et des associations. Créées par la loi du 17 juillet 2001, ce statut a été modernisé par la loi ESS du 31 juillet 2019, les SCIC sont des sociétés anonymes (SA), des SAS ou des sociétés à responsabilité limitée (SARL) à capital variable régies par le code du commerce. Elles ont pour objectif la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale.

Les collectivités peuvent devenir sociétaires de ces structures afin de soutenir leur développement. Ainsi, il est proposé que la ville de Mondeville devienne sociétaire de la « Coop 5 pour 100 » pour un montant de 5 000 euros, soit 500 parts sociales.

Elle sera la première collectivité à s'engager par ce biais qui respecte l'indépendance de la SCIC et conforte son modèle économique.

La gouvernance participative de la SCIC permet transparence et visibilité sur les performances économiques, sociales et environnementales du projet. Une fois désigné, le représentant de la ville de Mondeville siègera, conformément aux statuts ci-joints, dans le collège des partenaires publics.

La désignation de ce délégué a lieu, en application des dispositions du CGCT, au scrutin secret à la majorité absolue aux premier et second tours. En cas de troisième tour, l'élection est acquise à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé qu'en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir (...) dans les organismes extérieurs (...), les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Un délai de 5 minutes sera laissé pour le dépôt des candidatures.

Ainsi, par conséquent,

Vu les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,
 Considérant la/les candidatures pour pouvoir au siège de délégué de la ville au sein de la SCIC « Coop 5 pour 100 »,
 Considérant les résultats du scrutin,

Après consultation de la commission Emploi, Solidarités, Économie Sociale et Solidaire, Logement du 9 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** l'entrée au capital de la SCIC « Coop 5 pour 100 » à hauteur de 500 parts, soit 5000 euros.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à souscrire 500 parts et à signer tout document utile pour cette souscription.
- **DE DESIGNER** Monsieur Bertrand HAVARD pour représentant la ville de Mondeville dans le conseil d'administration de la SCIC « Coop 5 pour 100 ».

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC CASTOR MEDITATIF

L'association « Castor Méditatif » créée à Mondeville en 2020 a pour objet la construction de Tiny Houses. Ces maisons en bois de petites tailles sont assemblées à partir de matériaux de récupération et ont vocation à être vendues ou mises à disposition à des structures d'insertion. La première « Tiny » sera ainsi livrée à l'« Association des amis de Jean Bosco ».

Le lien entre la récupération de matériaux, leur réemploi et la destination solidaire des maisons fait de « Castor Méditatif » un acteur de l'économie sociale et solidaire que souhaite soutenir la ville de Mondeville.

C'est pourquoi la ville met à disposition une partie du bâtiment des « SHEDS » situé dans la ZAC Valleuil. L'installation de l'atelier de construction de « Castor Méditatif » s'accorde avec la pluralité de fonctions souhaitée pour ce nouveau quartier. Le lien est particulièrement pertinent avec le SHED vendu à l'entreprise d'ébénisterie « Perspectives », voisin de « Castor Méditatif ».

Il est ainsi proposé d'asseoir ce soutien dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine privé communal correspondant à l'occupation d'une partie des bâtiments des « SHEDS » de deux années afin d'accompagner la structure « Castor Méditatif ». La convention est jointe à cette délibération.

Cette occupation d'une partie du bâtiment des « SHEDS » se fait à titre gratuit.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2144-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2221-1,

Après consultation de la commission Emploi, solidarités, économie sociale et solidaire, logement du 9 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la mise à disposition gracieuse d'une partie du bâtiment des « SHEDS » à l'association « Castor Méditatif » ;
- **D'AUTORISER** Madame La Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine privé communal avec l'association « Castor Méditatif » ainsi que tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Interventions :

M. Nicolas BOHERE.- Nous approuvons totalement la mise à disposition gracieuse d'une partie du bâtiment à l'association Castor Méditatif. En effet, il nous semble très pertinent de soutenir ce type d'association qui participe activement au recyclage des matériaux et dont l'activité peut revêtir une dimension sociale très importante.

On peut imaginer, dans un avenir proche, que les petites habitations puissent servir à loger des personnes en difficulté. Évidemment, nous pensons aux sans-abris. Il y a également le logement des étudiants pour des jobs d'été. Nous pensons aussi aux migrants, qui se retrouvent bien trop souvent dans la rue. Cette liste d'exemples est, bien sûr, non exhaustive.

La création et la construction de ces petites maisons est donc rendue possible grâce à l'activité précieuse de ce type d'associations. Maintenant, il faut trouver des espaces d'installation. Nous espérons que Mondeville et d'autres communes dans le Département et au-delà parviendront à trouver et proposer des solutions pour pouvoir installer ce type d'habitations sur des terrains.

Mme la Maire.- Tout à fait, c'est le projet.

La première ville qui va en accueillir, c'est Louvigny, très prochainement. Le projet, c'est que cela soit mis à disposition sur la côte pour des travailleurs saisonniers qui ont beaucoup de difficultés. Plein de possibilités sont offertes et ce prototype ouvre une voie extrêmement intéressante de ce point de vue.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION LES JARDINS D'ARLETTE

« Les Jardins d'Arlette » est une association d'Insertion créée en 1995 et implantée à Mondeville depuis 2018. Elle rassemble dans son projet un chantier d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi avec le maraîchage, lequel, depuis l'arrivée de l'association à Mondeville, est labélisé agriculture biologique.

Elle emploie aujourd'hui 18 salariés en insertion.

Son installation à Mondeville, approuvée par délibération du Conseil municipal n°39/2018 du 27 juin 2018, a permis une valorisation concrète du travail des salariés du site par l'ouverture au public d'une boutique, qui a trouvé sa clientèle pour des produits locaux, frais et biologiques.

La ville de Mondeville soutient ainsi « Les Jardins d'Arlette » depuis 2018 par la mise à disposition d'une maison servant à la fois de bureaux et de boutique. La ville met également à disposition un terrain attenant à la maison ainsi que plusieurs parcelles dans la ville : le long de la Gronde et dans les jardins familiaux.

La ville de Mondeville souhaite pérenniser son soutien à travers une convention de trois années. Ainsi, l'association se voit disposer de la maison et des terrains contre le versement d'un forfait correspondant aux charges.

La convention permet de poursuivre le travail en confiance mutuelle qui s'est créé entre la ville de Mondeville et « Les Jardins d'Arlette ».

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2144-3,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2221-1,

Vu la délibération du Conseil municipal n°39/2018 du 27 juin 2018 relative à la convention de partenariat avec Les Jardins d'Arlette pour la création d'un lieu de production et de vente de légumes,

Après consultation de la commission Emploi, solidarités, économie sociale et solidaire, logement du 9 mars 2022 et de la commission Urbanisme et Transition Ecologique du mardi 22 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame La Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine privé communal avec les « Jardins d'Arlette » ainsi que tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COOPASOL NORMANDIE - PROGRAMME CONCERTÉ DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Par délibération n°52/2016 du 15 juin 2016, le Conseil municipal a approuvé un premier accord de coopération décentralisée entre les villes de Castillon-en Auge, Colombelles, Iffs, Louvigny, Mézidon-Vallée-d'Auge et Mondeville et les communes de Kornaka au Niger.

Cette coopération permet de soutenir des programmes triennaux. Celui en cours, porté par la ville de Louvigny, s'achève en juin 2022. Il est proposé que ce soit la ville de Mondeville qui soit cheffe de file du nouveau programme qui doit débiter en juillet 2022.

La coopération décentralisée a pour objet de développer un partenariat institutionnel fondé sur le principe de réciprocité, dans le cadre des compétences respectives des communes.

Les actions de coopération décentralisée contribuent au renforcement de la gouvernance locale, favorisent le développement local et l'animation des territoires des communes concernées.

Elles portent principalement sur :

- Le renforcement des capacités institutionnelles ;
- L'animation du territoire et l'ouverture sur le monde ;
- L'amélioration des conditions d'insertion socio-économique de tous les citoyens, en particulier des femmes et des jeunes ;
- L'appui à l'adaptation au changement climatique, en particulier concernant la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le canton de Kornaka.

Les communes regroupées au sein d'un comité de pilotage ont choisi de continuer à déléguer la maîtrise d'œuvre du nouveau programme concerté de coopération décentralisée allant de juillet 2022 à juin 2025 à l'association COOPASOL Normandie.

Ce partenariat fait l'objet d'une convention jointe au présent rapport, par laquelle la ville s'engage à verser une subvention globale de 9 000 € à l'association COOPASOL soit 3 000 € par an (2023, 2024, 2025).

Par conséquent,

Après consultation de la commission Emploi-Solidarités-Economie Sociale et Solidaire-Logement du 9 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la convention de délégation de maîtrise d'œuvre jointe en annexe,
- **D'ATTRIBUER** à l'association COOPASOL la subvention précitée,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

SOLIDARITÉS - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder aux associations ci-dessous une subvention afin de répondre à leurs besoins financiers pour l'année 2022 :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant versé en 2021	Montant proposé pour 2022
Association de Solidarité avec tous les Immigrés du Calvados (ASTI14)	550 €	600 €
A vue de Truffe	200 €	300 €
Banque alimentaire du Calvados	500 €	500 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	3 340 €	3 340 €
Croix rouge française	1 500 €	1 500 €
Fonds de Solidarité pour le Logement	1 726 €	1 737 €
Itinéraires	500 €	500 €
Ligue contre le cancer comité du Calvados	200 €	200 €
Programme PAPSP (EPSM)	250 €	250 €
Planning Familial	500 €	500 €
Secours catholique délégation Orne-Calvados	600 €	600 €
Secours populaire français fédération du Calvados	600 €	600 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer de Ouistreham	0 €	2 000 €
TOTAL	10 466 €	12 627 €

Pour rappel, d'autres associations de solidarité sont accompagnées par la ville (mise à disposition de locaux et prise en charge des frais associés, soutien logistique...). C'est notamment le cas de l'association Pacte, des Restos du Cœur et des Jardins d'Arlette qui bénéficient d'un soutien important de la ville.

Par conséquent,

Après consultation de la commission Emploi, Solidarités, Économie Sociale et Solidaire du 9 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** les subventions aux associations ci-dessus présentées,
- **D'AUTORISER** le versement,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour l'Association de Solidarité avec tous les Immigrés du Calvados (ASTI14) (600€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'association A vue de Truffe (300€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour la Banque alimentaire du Calvados (500€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (3.340€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour la Croix rouge française (1.500€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (1.737€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'association ITINERAIRES (500€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour la Ligue contre le cancer comité du Calvados (200€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour le Programme PAPSP (EPSM) (250€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour le Planning Familial (500€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour le Secours catholique délégation Orne-Calvados (600€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour le Secours populaire français fédération du Calvados (600€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour la société Nationale de Sauvetage en mer de Ouistreham (2.000€) :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

ENFANCE ET EDUCATION

DELIBERATION N° DELIB-2022-033

MULTI-ACCUEIL DE MONDEVILLE - ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif du multi-accueil de Mondeville, créé en par délibération n°67/2021 du 27 septembre 2021, est resté celui de l'ancienne halte-garderie à laquelle il s'est substitué.

Une mise à jour de ce projet éducatif est nécessaire, notamment pour permettre la signature de la convention annuelle de financement signée avec la Caisse d'allocations familiales du Calvados. En effet, certains éléments du projet ne correspondaient plus aux obligations d'un multi-accueil qui se doit par exemple de fournir les couches ou encore d'offrir la possibilité d'accueillir à la journée tous les jours.

Le projet pédagogique est joint au présent rapport.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités,

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 2111-3-1 et R 2334-30,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles, notamment l'article L 214-7,

Vu la délibération n°67/2021 de création du multi-accueil de Mondeville,

Après consultation de la commission Enfance Education du 21 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le projet pédagogique du multi-accueil tel que présenté,
- **D'AUTORISER** la Maire, ou son représentant, à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

Par délibération n°25/2021 du 31 mars 2021, le Conseil Municipal a modifié le règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs.

Dans le cadre de sa politique éducative locale, et de son projet éducatif de territoire (PEDT), la ville de Mondeville accueille les enfants de la commune et des communes environnantes sur les temps périscolaires (jours scolaires) et extrascolaires (mercredi et vacances scolaires). Ces temps d'accueil permettent aux enfants de vivre, hors cadre scolaire, différentes activités d'éveil et de découvertes, de favoriser leur autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité, le vivre ensemble.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur afin de tenir compte de l'évolution des services et notamment :

- Le renouvellement du PEDT présenté au conseil municipal du 15 décembre 2021,
- La modification de la prise en charge des Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) dans les accueils.

Le projet de règlement intérieur est joint en annexe de ce rapport.

L'inscription aux services municipaux de l'enfance vaut acceptation du règlement intérieur et du respect du principe de laïcité observé dans le fonctionnement des services publics. Il sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2022.

Par conséquent,

Vu la délibération n°25/2021 du Conseil Municipal du 31 mars 2021,

Après consultation de la commission Education, Enfance, Jeunesse du 21 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ABROGER** la délibération n°25/2021 du Conseil municipal du 31 mars 2021,
- **D'ADOPTER** le règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

TARIFS ENFANCE JEUNESSE : RÉVISION DES TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR, MERCREDI, ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES, SÉJOURS, JEUNESSE, RESTAURATION

La politique tarifaire de la Ville facilite l'accès de tous les enfants aux différents services éducatifs. Une tarification modulée tenant compte des revenus des familles est mise en place.

La méthode de calcul du quotient familial pris en compte pour le calcul des tarifs modulés est celle de la Caisse d'Allocation Familiale :

$$QF = \frac{1/12 \text{ Ressources imposables de l'année} + \text{prestations familiales mensuelles}}{\text{Nombre de parts}}$$

Le quotient familial des familles est mis à jour au 1^{er} janvier de chaque année par les moyens suivants :

- téléchargement par les services municipaux grâce à l'application mise à disposition des collectivités par la CAF,
- transmission de l'attestation CAF par la famille,
- calcul par les services municipaux sur la base des informations fiscales fournies par les familles.

En l'absence d'éléments permettant le calcul du quotient familial des familles, la tarification la plus élevée sera appliquée. Par ailleurs, il appartient à chaque famille de communiquer aux services municipaux les évolutions du quotient familial intervenues en cours d'année, suite à des changements de situation (baisse ou hausse de revenus, changement de vie matrimoniale ...).

Toutefois, certains tarifs Enfance Jeunesse n'ont pas été réactualisés depuis 2016. Compte tenu de la situation économique et de l'inflation actuelle en France, une augmentation de 1,5 % est proposée. Il en résulte les tarifs suivants.

- 1- TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le tarif mondevillais s'applique aux enfants scolarisés à Mondeville et dont l'un des parents réside à Mondeville, ainsi qu'aux enfants scolarisés à Mondeville en section ULIS.

Quotient familial	ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN		ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR		GARDERIE APRES CLAS
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	
	Tarif unitaire		Tarif unitaire		0,51 €
0 à 620	0,55 €	0,65 €	1,95 €	2,34 €	
620,01 à 1200	0,60 €	0,71 €	2,14 €	2,57 €	
1200,01 à 1500	0,69 €	0,82 €	2,46 €	2,95 €	
1500,01 et +	0,83 €	0,98 €	2,95 €	3,54 €	

- 2- TARIFS DES ACCUEILS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES

Le tarif mondevillais s'applique aux enfants dont l'un des parents réside à Mondeville.

Afin de permettre aux enfants non mondevillais scolarisés à l'école primaire Langevin de fréquenter le service loisirs de proximité Langevin, il est proposé de créer un tarif « Extérieurs ».

Quotient familial	MERCREDI Journée avec repas		MERCREDI Demi-journée sans repas		VACANCES SCOLAIRES Journée avec repas Passeport Vacances		LOISIRS DE PROXIMITE - LANGEVIN	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	5,50 €	6,60 €	2,03 €	2,44 €	4,67 €	5,60 €	0,76 €	0,90 €
320,01 à 620	6,74 €	8,09 €	2,65 €	3,18 €	6,23 €	7,48 €	1,02 €	1,22 €
620,01 à 960	8,73 €	10,47 €	2,89 €	3,47 €	9,55 €	11,46 €	1,27 €	1,50 €
960,01 à 1200	11,06 €	13,28 €	4,06 €	4,87 €	11,46 €	13,75 €	1,52 €	1,80 €
1200,01 à 1500	14,28 €	17,13 €	5,52 €	6,63 €	14,33 €	17,19 €	2,03 €	2,40 €
1500,01 et +	18,02 €	20,00 €	7,06 €	8,48 €	17,90 €	20,00 €	2,54 €	3 €

- 3- TARIFS DES ACCUEILS LIES AUX STAGES REUSSITE AVEC OU SANS REPAS

La ville de Mondeville souhaite faciliter les inscriptions des enfants dans les « Stages réussite ». Il est donc proposé un tarif de centre de loisirs à la demi-journée avec ou sans repas pour les enfants inscrits dans ces stages :

Quotient familial	Demi-journée sans repas		Demi-journée avec repas	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	2,03 €	2,44 €	3,47 €	4,16 €
320,01 à 620	2,65 €	3,18 €	4,09 €	4,91 €
620,01 à 960	2,89 €	3,47 €	5,84 €	7,00 €
960,01 à 1200	4,06 €	4,87 €	7,00 €	8,41 €
1200,01 à 1500	5,52 €	6,63 €	8,76 €	10,50 €
1500,01 et +	7,06 €	8,48 €	10,96 €	11,52 €

- 4- TARIFS DES SEJOURS

Le tarif mondevillais s'applique aux enfants dont l'un des parents réside à Mondeville. Les séjours de type I sont organisés par le service enfance et le service jeunesse. Ils durent moins de 5 jours et ont lieu en Normandie. Les séjours de type II sont essentiellement organisés par le service jeunesse. Ils durent moins de 5 jours, mais sont à thèmes (séjour nautique, sportif...). La catégorie du séjour sera précisée sur la plaquette de présentation.

TARIF PAR JOUR	Séjour type I		Séjour type II	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
0 à 320	6,73 €	22,69 €	21,15 €	41,45 €
320,01 à 620	8,52 €	23,82 €	25,21 €	43,52 €
620,01 à 960	12,60 €	25,01 €	30,21 €	45,71 €
960,01 à 1200	15,11 €	26,26 €	34,27 €	47,99 €
1200,01 à 1500	18,90 €	30,20 €	38,33 €	55,19 €
1500,01 et +	23,62 €	36,24 €	42,39 €	66,22 €

- **5- TARIFS JEUNESSE**

L'accès au local Jeunes Charlotte Corday est libre et gratuit. Il nécessite une inscription à réaliser auprès du service Jeunesse. Toutefois, pour participer à certaines sorties, ou activités, il est demandé aux familles une participation financière qui représente environ un tiers du coût total de celle-ci. Il est proposé de créer un 5^{ème} niveau pour les activités et sorties dont le coût dépasserait 30 € par jeunes.

TARIF UNITAIRE	coût de l'activité, de la sortie pour la collectivité	participation famille (1/3)
niveau 1	9	3
niveau 2	15	5
niveau 3	21	7
niveau 4	27	9
niveau 5	30 et plus	10

- **6- TARIFS RESTAURATION**

Le tarif mondevillais s'applique aux enfants scolarisés à Mondeville et dont l'un des parents réside à Mondeville ainsi qu'aux enfants scolarisés à Mondeville en section ULIS. Les enfants scolarisés à l'école des Tilleuls et dont les parents habitent à Giberville et à Colombelles ne peuvent pas souscrire un forfait annuel de restauration. Le tarif unitaire de leur commune est appliqué pour la facturation.

FORFAIT ANNUEL RESTAURATION	Enfants scolarisés en maternelle		Enfants scolarisés en élémentaire	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
Quotient familial				
0 à 320	89,02 €	438,78 €	105,56 €	520,09 €
320,01 à 620	222,59 €	460,81 €	263,80 €	546,07 €
620,01 à 1200	318,00 €	506,89 €	376,87 €	600,68 €
1200,01 à 1500	365,70 €	582,91 €	433,41 €	690,81 €
1500,01 et +	438,78 €	708,57 €	520,09 €	828,95 €

TARIF UNITE	Enfants scolarisés en maternelle		Enfants scolarisés en élémentaire	
	Mondevillais	Extérieurs	Mondevillais	Extérieurs
Quotient familial				
0 à 320	0,77 €	3,61 €	0,82 €	3,89 €
320,01 à 620	1,92 €	3,80 €	2,06 €	4,08 €
620,01 à 1200	2,74 €	4,18 €	2,94 €	4,49 €
1200,01 à 1500	3,01 €	4,60 €	3,24 €	4,93 €
1500,01 et +	3,61 €	5,51 €	3,89 €	5,93 €

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur :

- À compter du 1^{er} avril 2022 pour les tarifs des accueils lors des stages de réussite
- À compter du 8 juillet 2022 pour les autres tarifs.

Par conséquent,

Vu les délibérations n°07/2021 du CM du 3 février 2021, n°59/2019 du CM 25 septembre 2019, n°28/2018 du CM du 18 avril 2018, n°77//2016 du CM du 21 septembre 2016, n°49/2016 du CM du 15 juin 2016,
Considérant la nécessité d'actualiser certains tarifs municipaux,

Après consultation de la commission Education, Enfance, Jeunesse du 21 mars 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ABROGER** les délibérations n°07/2021 du CM du 3 février 2021, n°59/2019 du CM 25 septembre 2019, n°28/2018 du CM du 18 avril 2018, n°77//2016 du CM du 21 septembre 2016, n°49/2016 du CM du 15 juin 2016,
- **D'ADOPTER** les présents tarifs municipaux applicables à compter du 8 juillet 2022,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

TARIFS DES VENTES DE CONSOMMABLES POUR SOUTENIR LES PROJETS DU SERVICE JEUNESSE

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la ville de Mondeville à travers son service jeunesse accompagne les jeunes dans une démarche active d'autonomie, en vue de les impliquer dans les activités proposées et de leur permettre davantage de prise d'initiative.

Aussi, lors de la conception et de la mise en œuvre d'un projet (séjour, sorties, actions caritatives, animation du territoire ...), les jeunes sont invités à prendre en compte la dimension budgétaire du projet qui peut, parfois, faire apparaître des besoins de financements complémentaires. Le service jeunesse peut alors encadrer des actions d'autofinancement avec les jeunes. Il peut s'agir de tenir une buvette dans le cadre d'événements d'animation du territoire (Tongs et Espadrille, marché de Noël ...), ou d'organiser des événements ponctuels rémunérateurs (lavage de voiture,..).

Le service jeunesse procède aux achats de produits consommables (boissons non alcoolisés, ingrédients pour la confection des sandwiches, gâteaux ou crêpes, etc.) qui seront revendus par les jeunes, sous la responsabilité d'un animateur – régisseur.

Les recettes sont encaissées par la régie municipale. Un état des bénéfices est établi, qui abondera le budget de l'action financée sous la forme d'une déduction de charges ou d'activités prises en charge financièrement par la municipalité. Il est proposé d'appliquer les tarifs de la régie de recette jeunesse suivants, à compter du 1^{er} avril 2022.

typologie de recettes	modalité de paiement	tarif
produits de ventes de denrées alimentaires (sandwiches ...)		
sandwichs variés (merguez, saucisses, jambon ...)	ticket bleu	3 €
viennoiseries, chips (paquet individuel), gâteaux maison....	ticket rouge	1 €
produits de ventes de boissons		
canettes 33cl	ticket jaune	1,50 €
boisson au verre 25 cl, bouteille eau 50 cl	ticket vert	1 €
produits des actions organisées par le service jeunesse - lavage de voiture, ...		
prix à l'heure de travail (fractionnable en fonction du temps passé à l'action)	reçu trésorerie	8 € de l'heure

Après consultation de la commission Education, Enfance, Jeunesse du 21 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la nouvelle tarification à compter du 1^{er} avril 2022,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte en application de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET AUX PROJETS ÉDUCATIFS EN FAVEUR DES JEUNES DE LA VILLE DE MONDEVILLE

La ville de Mondeville affirme le rôle important tenu par les associations de parents d'élèves en faveur des élèves ou des parents d'élèves et les accompagne par des subventions. Leur volume global est déterminé par le budget voté chaque année par le Conseil Municipal.

Suite à leur demande, il est proposé de soutenir les actions de :

- La Maison des lycéens du lycée Jules Verne,
- Le foyer socio-éducatif du collège Gisèle Guillemot,
- Les associations de parents d'élèves des écoles de Mondeville, du Centre, de Langevin et des Tilleuls.

Les montants proposés tiennent compte des demandes formulées par les associations, de la motivation de leurs demandes (projets spécifiques ou pas) et de l'état de leurs comptes (livrets d'épargne éventuels) :

Association	Soutien versé en 2021	Proposition 2022
Maison des lycéens Jules Verne	480	300
Foyer collège Gisèle Guillemot	400	400
APE du Plateau	150	150
APE du Centre	300	300
APE de Langevin	300	300
Montant total	1630	1450

Par conséquent,
Vu l'article L. 1611-4 du code des collectivités territoriales,

Après consultation de la commission Enfance, Education, Jeunesse du 21 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le versement des subventions proposées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

URBANISME ET TRANSITION ECOLOGIQUE

DELIBERATION N° DELIB-2022-038

PLAN DE RENATURATION 2022

Le 3 février 2021, le conseil municipal de Mondeville a voté son premier plan de renaturation avec l'ambition de présenter annuellement de nouvelles actions en conseil municipal. Le plan de renaturation 2021 comprenait 25 actions autour de l'appropriation des enjeux, la désimperméabilisation, la végétalisation et la gestion écologique des espaces publics.

Bilan du plan de renaturation 2021

Appropriation

ABC : La réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale a été freinée par la crise sanitaire. L'évènement de lancement a dû être reporté deux fois avant d'être annulé. Le travail des structures naturalistes a toutefois débuté et donne ses premiers résultats. Enfin, plusieurs actions ont pu être malgré tout menées : balades naturalistes, exposition photo, lettre de l'ABC dans le journal municipal, donnant une vraie visibilité à la réalisation de l'ABC.

La Fête de la nature a elle aussi été limitée au vu du contexte sanitaire. Plusieurs animations ont été toutefois mises en place par la médiathèque dont l'installation de la **Grainothèque**.

Désimperméabilisation

Champ de foire : Le projet a été précisé en lien avec les services de Caen La mer. La ville est toujours dans l'attente du positionnement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie quant à son soutien financier.

Opérations de désimperméabilisation : Le parking de l'impasse Colbert a été végétalisé début 2021. La très bonne tenue de l'équipement un an après permet de concevoir une généralisation de ce type d'aménagements pour d'autres parkings résidentiels de la ville. Le parking situé chemin aux bœufs sera végétalisé dans le cadre du projet immobilier « pointe Tocquer. »

Déminéralisation des pieds d'arbres place du marché : Les grilles ont été retirées début de l'année 2021 et les pieds d'arbres sont végétalisés.

Début du travail sur le Plateau : Un groupe de travail piloté par la communauté Urbaine regroupe les communes du Plateau. Ses objectifs sont une meilleure accessibilité piétonne, des aménagements cyclables et une plus forte présence de la végétalisation notamment par des opérations de désimperméabilisation.

Réalisation d'un plan global de débitumation de la ville : Devant être préparé en lien avec les habitants et les conseillers de quartier, sa réalisation a été reportée en 2022 via la constitution des groupes de travail cadre de vie en lien avec les conseils de quartiers.

Animation auprès des entreprises : Un courrier a été envoyé par la mairie de Mondeville pour inciter les entreprises à s'inscrire dans des projets en lien avec la biodiversité. Par ailleurs, la ville a été associée au travail du groupe PSA sur son site situé à Mondeville et Cormelles. Le travail se poursuit avec la communauté urbaine.

Charte de débitumation : Elle sera réalisée en 2022.

Végétalisation

Permis de planter : Voté lors du conseil du 24 novembre 2021, il est proposé aux habitants depuis le 1^{er} janvier 2022. Il a été ajouté un permis de cultiver pour autoriser, après validation de la ville, la mise en culture de parcelles dans l'espace public pour des projets collectifs.

Végétalisation du centre-ville : Des contraintes techniques ont rendu impossible la végétalisation du rond-point à l'entrée de ville et ses abords. 18 arbres ont été plantés dans le square Estival et des études sont en cours pour améliorer la végétalisation malgré les contraintes techniques.

Plantation d'arbres : 650 arbres ont été plantés sur le territoire de la commune en 2021.

Végétalisation de proximité dans les quartiers : Le travail devait se faire avec les conseils de quartiers dont l'installation n'a pu être possible qu'à l'automne 2021 au vu du contexte sanitaire. Aujourd'hui opérationnels, ce travail va reprendre.

Végétalisation du cimetière : Les deux-tiers des allées ont été végétalisées en 2021 ainsi qu'une partie des inter-tombes. La végétalisation du cimetière existant s'achève au premier trimestre 2022.

Début des études pour l'aménagement paysager autour de la mairie : Les études vont démarrer au premier semestre 2022 pour un aménagement des alentours de la mairie jusqu'au nouveau restaurant scolaire et à la place de l'ancien, démoli à l'été 2022.

Gestion écologique

Nouveau plan de tonte : Ce plan a été mis en œuvre progressivement en 2021. Il s'est agi non seulement de tondre moins mais aussi différemment. Il a permis le retour d'orchidées sauvages dans la commune.

Fauche tardive : Elle a été mise en place à de nombreux endroits de la ville. Son déploiement fait l'objet d'adaptation au vu des retours des usagers des espaces concernés.

Remplacement de haies : Réalisé le long du château de Bellemaist.

Plan de renaturation 2022

Le plan de renaturation 2022 s'organise autour des mêmes axes avec la reprise d'actions prévues en 2021 et des nouvelles permettant une vraie accélération cette année.

Appropriation

Avec l'allègement des contraintes sanitaires, les animations autour de l'Atlas de La Biodiversité Communale se multiplient avec plusieurs rendez-vous depuis février. L'ouverture de la « naturothèque » (prêt de matériel d'observation aux habitants) d'ici le mois de mai vise par ailleurs à amplifier cette participation. L'organisation d'une fête de la nature mi-mai dans un format élargi (avec Mondeville Animation, les jardins partagés,...) sera également un moment fort.

Désimperméabilisation

Des premières expérimentations seront conduites d'ici l'été avant une augmentation conséquente dans tous les quartiers une fois le plan de débitumation réalisé. Le projet **champ de foire** sera soit mis en œuvre soit adapté, au vu de la réponse attendue de l'Agence de l'eau. Un nouveau projet sera imaginé, dans la perspective de premiers travaux en fin d'année, autour des **berges de l'Orne** route de Colombelle avec le Conservatoire du Littoral.

La charte de désimperméabilisation sera mise en œuvre dans l'année pour que les travaux d'aménagement de voirie prennent en compte cet impératif.

Végétalisation

Mis en œuvre, le **permis de planter et le permis de cultiver** bénéficieront d'une communication et d'une animation dans la ville. Celle-ci prendra sa part par la plantation en pieds de mur de plusieurs bâtiments municipaux.

Le **boisement** accélère. Plus de 250 arbres ont déjà été plantés au premier trimestre 2022 (Parc Farré, résidence du Parc, Clopée,...) L'objectif est d'atteindre 800 d'ici la fin de l'année. La ville et la Communauté Urbaine veillent à une diversité des espèces, notamment pour résister au changement climatique. Les **vergers municipaux**, dont la gestion va être confiée aux Jardins d'Arlette, seront valorisés et protégés en tant que conservatoire naturel. Les espaces de circulation du **cimetière** seront enherbés et les intertombes végétalisées avec un tapis de sédum. Les travaux se terminent en avril 2022. Des premiers aménagements permettent déjà de relier l'ancien au nouveau cimetière (suppression du grillage, plantations dans l'extension) avant la réalisation du plan guide du **cimetière parc** pour la fin de l'année.

En lien avec la livraison du nouveau restaurant scolaire, les environs de la Mairie seront repensés à l'automne 2022 pour placer l'hôtel de ville dans un écrin végétal. Le parvis, les alentours et l'espace laissé libre par l'ancien restaurant scolaire seront majoritairement végétalisés.

Enfin, en lien avec Caen la Mer, la rivière Biez/Gronde bénéficiera de travaux de **restauration écologique**, avec dès ce printemps le remplacement d'arbres par des espèces adaptées, la réouverture des berges au public et cet été les premiers travaux dans le lit de la rivière.

Gestion écologique

La gestion des espaces publics va poursuivre son évolution avec la mise en œuvre de deux opérations **d'écopâturage** : sur l'ancien terrain de foot de la Vallée Barrey avec des chèvres et dans le parc de la résidence Clair Soleil avec des moutons. Une

troisième opération pourrait se faire dans le parc du Biez au pied des pylônes électriques dans le cadre d'un partenariat avec RTE.

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition Ecologique du mardi 22 mars 2022

Le Conseil municipal de Mondeville

- **PREND ACTE** du plan de renaturation 2022 ;

Interventions :

M. Nicolas BOHERE.- Nous sommes bien évidemment favorables à la débitumation et à la désimperméabilisation de nombreux parkings sur la commune. Nous prenons acte que, pour le Champ de Foire, le projet est en suspens ou en cours de modification. Il est a priori en attente de validation et de financement. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie devrait se positionner prochainement. Annoncé dans la presse comme un projet phare de votre début de mandat, il tarde à se concrétiser. Pouvez-vous nous expliquer quelles sont les considérations qui retardent et pourraient partiellement modifier ce chantier ?

M. Mickaël MARIE.- Pour la parfaite information des Mondevillais qui nous écoutent, le projet que nous avons annoncé en début de mandat est un projet important, sur une surface de bitume elle-même importante. Je pense que tous les Mondevillais connaissent ce parking, le Champ de Foire. Effectivement, le coût de l'opération était estimé à 600 000 €, plutôt dans une épure sérieuse et honnête, mais tout de même minimale. Il était donc évident que cela ne pouvait ni se faire sur des budgets strictement municipaux ni se faire sur les budgets de Caen La Mer dédiés à la commune de Mondeville. Il nous a donc fallu aller chercher de l'aide. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a été sollicitée et, effectivement, depuis maintenant un peu plus d'un an, les discussions ont traîné. L'expertise de l'Agence de l'Eau a été parfois hésitante. Nous les rencontrons la semaine prochaine, nous aurons alors des éléments de réponse plus précis.

La question est simple : dans les échanges que nous avons pu avoir avec l'Agence de l'Eau, cette dernière ne conteste pas l'effort et l'amélioration que représenterait la débitumation de ce terrain en matière de circulation et d'infiltration d'eau à la parcelle ; le problème, c'est que jusqu'ici, ses possibilités d'intervention, notamment financière, sont liées au volume d'eau que l'on retire des circuits d'eaux pluviales. Or, sur ce parking, il n'y en a pas. Donc, on ne retire rien. Nous nous sommes dit que nous n'allions pas les installer avant pour demander la subvention après, nous allons donc essayer de trouver une autre solution ! (Sourire.)

La semaine dernière, en Commission urbanisme et transition écologique, nous nous sommes accordés sur le fait que ce qui compte à la fin, c'est : qu'est-ce qui est efficace avec 1 €, avec 1 000 €, avec 10 000 € ou 100 000 € d'argent public pour permettre de la végétalisation, de la débitumation, de l'amélioration de la Ville ? Si l'on constate qu'avec la même somme, on est capable de faire plusieurs réalisations qui, certes, seront peut-être moins visibles – et la visibilité a un effet d'entraînement –, mais qui produisent la même efficacité, on saura ajuster notre tir. À vrai dire, c'est cela, la transition écologique : quelque chose où l'on essaie ; parfois on se trompe, parfois on corrige. Ce qui compte, c'est la capacité à s'ajuster.

Mme la Maire. - C'est cela, l'action publique, d'ailleurs.

M. Sylvain GIRODON.- Projet phare, je crois comprendre – c'est ce que tu dis, Mickaël – que c'est un projet dont on attendait qu'il génère une visibilité qui aurait un effet d'entraînement. Bon, si l'on n'y arrive pas, que ce n'est pas possible pour des raisons techniques, eh bien vous aurez eu le mérite d'avoir essayé, et je trouve que c'est déjà formidable.

Ensuite, j'ai toujours dit dans ce Conseil que je trouvais ce projet intéressant à regarder. J'étais assez prudent. En fait, je pense que ce sera intéressant, puisque l'on ne pourra pas aller jusqu'au bout du projet, de le remettre sur la table et de voir si l'on ne peut pas faire aussi bien et pourquoi pas mieux, moins cher, peut-être moins visible – mais cela n'est pas très grave, il suffira de demander à nos communicants de faire de la pédagogie.

Mme la Maire.- De mettre des paillettes partout, c'est ce que vous voulez dire ? (Sourire.)

En matière de désimperméabilisation, je pense que les choses vont changer à mesure que l'on va traiter le sujet. Aujourd'hui, c'est très coûteux de le faire. D'ailleurs, je me souviens avoir dit au patron de l'entreprise que je voulais désimperméabiliser un grand espace, et lui ne voyait pas trop ce que je voulais dire ! Cela faisait des années qu'il imperméabilisait, qu'il faisait du bitume, il n'avait pas la technique. Les grosses entreprises nationales savent le faire, mais il s'agit là d'une PME locale. Ils n'avaient pas la ressource et l'ingénierie pour le faire. Ils s'y sont mis, donc, et d'ailleurs, ils ont travaillé à Cagny.

Pour le moment, c'est coûteux. On n'a pas énormément de propositions, mais tout cela va changer et il faut que l'on avance avec eux là-dessus. Peut-être que l'on a perdu un an, un an et demi, mais ce n'est pas très grave. Peut-être qu'à la fin, le projet va évoluer, sera moins coûteux, que l'on aura de nouvelles techniques. L'important, c'est d'y arriver. Et je vous rejoins totalement : si l'on n'a pas les financements attendus, s'il faut revoir les choses différemment et les cadencer dans le temps, on fera comme on fait toujours, en essayant d'être pragmatique et d'utiliser utilement l'argent public.

(Poursuite de la présentation.)

M. Sylvain GIRODON.- La renaturation urbaine consiste à remettre la nature. Souvent, on entend par « nature » la chose sauvage, c'est-à-dire les espèces sauvages, qu'elles soient végétales ou animales. Mais on ne doit pas oublier – et je suis ravi qu'on ne l'oublie pas ici – la nature domestique. Lorsque l'on remet des espèces domestiques – poiriers, pommiers, moutons,

chèvres –, on remet de la nature en ville. C'est peut-être plus facile à accepter. Honnêtement, cela va au-delà de ce que j'avais espéré. Voir tous ses moutons à Mondeville... mon cœur de vétérinaire fait des bonds !
Mme la Maire.- J'ai tout de même le néolibéralisme soft ! (Sourire.)

DELIBERATION N° DELIB-2022-039

PROJET D'EXTENSION DE CAPACITÉ ET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION DES BOUES DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE MONDEVILLE PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER - AVIS DE LA VILLE DE MONDEVILLE

Mise en service en 2002, la station d'épuration de Caen la mer du Nouveau Monde, située entre Hérouville-St-Clair et Mondeville, arrive à saturation de sa capacité de fonctionnement optimal. Elle traite aujourd'hui en moyenne 38.000 m3 d'eau usée par jour, pour une capacité limite fixée à 57.000 m3 d'eau usée par jour. L'évolution démographique de la communauté urbaine impose d'accroître sa capacité de traitement pour permettre de traiter les eaux usées de 415 000 habitants d'ici 2045.

Par ailleurs, les boues, c'est-à-dire les résidus issus de la station, initialement séchés et granulés, ne peuvent plus aujourd'hui être traités. La station d'épuration, qui ne dispose pas de stockage, évacue ces boues en continu vers les agriculteurs pour épandage. Or, la réglementation a évolué en 2020 et impose désormais un stockage des boues durant 6 mois minimum avant d'être épandues.

De fait, la communauté urbaine Caen la Mer souhaite faire évoluer la façon de traiter ces boues en mettant en place une méthanisation. Cela permet la production d'énergie renouvelable sous forme de biométhane tout en réduisant les déchets produits par la station. Cela limite par ailleurs le trafic des poids lourds qui évacuaient les boues pour épandage.

Une concertation préalable a été organisée sur ce projet du 19 octobre au 16 novembre 2020 par Caen la Mer. Cette concertation a permis la prise en compte de préoccupations de riverains avant d'achever la conception du projet.

Celui-ci défini, une enquête publique a été prescrite par les services de l'Etat conformément à la réglementation. C'est dans ce cadre que la commune de Mondeville est amenée à donner son avis.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) saisie du projet a interrogé Caen la mer en tant que porteur de projet qui a apporté les réponses satisfaisantes sur les différents sujets, notamment sur les impacts environnementaux.

Ainsi, compte tenu des prochaines limites atteintes de la capacité épuratoire de la station d'épuration du Nouveau Monde et des bénéfices environnementaux importants du projet de méthanisation des boues (production de biométhane, limitation du cout énergétique du séchage des boues, limitation des conséquences environnementales de l'épandage) et, enfin, des avis de la MRAE Normandie et de la cellule d'animation SDAGE Orne Aval Seules, la ville de Mondeville émet un avis favorable au projet d'extension de capacité et méthanisation des boues de la station d'épuration du nouveau monde.

Par conséquent,

Vu la demande d'avis du Préfet du Calvados sur le dossier d'autorisation environnementale concernant l'extension de capacité et la méthanisation des boues de la station d'épuration du Nouveau Monde,

Après consultation de la commission urbanisme et transition écologique du mardi 22 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet d'extension de capacité et méthanisation des boues de la station d'épuration du nouveau monde.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Interventions :

M. Sylvain GIRODON.- Effectivement, ce projet participe de la transition écologique et, naturellement, je voterai un avis favorable.

Cependant, je tiens à préciser que si je vote favorablement pour ce méthaniseur, je ne voterais pas si j'étais amené à le voter pour certains méthaniseurs en agriculture. Il faut bien faire le distinguo entre ce que l'on va faire là et ce qui est parfois proposé en agriculture et qui in fine aboutit à transformer des terres agricoles en terres à produire ce que l'on appelle des cultures intermédiaires qui sont nécessaires au fonctionnement des méthaniseurs. Donc, la méthanisation est un problème complexe, avec des conséquences parfois difficiles à appréhender, concevoir et prévoir.

Sur ce méthaniseur, d'autres sujets en découleront certainement, comme celui de ce que nous ferons des digestats qui resteront de la méthanisation. Incinérera-t-on ? Incinérera-t-on sur place – puisque le site SEVESO, ce n'est pas évident – ? Le plus logique, ce serait d'incinérer à Colombelles, mais il faudrait diminuer les ordures ménagères... Sur la question de nos effluents et des ordures de façon générale, il y a un gros travail à mener. J'en avais déjà parlé lors d'un Conseil, au sujet des matières organiques, que l'on retrouve ici puisqu'elles pourraient aller dans le méthaniseur.

Je vais donc voter favorablement, mais cela ne vaut pas quitus pour tous les méthaniseurs de ce pays.

Mme la Maire.- Je suis entièrement d'accord. Utiliser de la terre agricole nourricière pour nourrir des méthaniseurs, c'est une aberration totale. En l'occurrence, ce n'est pas le cas. C'est concomitant avec le passage de la flotte de bus de Caen La Mer en biogaz. La moitié de cette flotte sera renouvelée, les diesels seront très rapidement remplacés par des bus au biogaz, puis la totalité de la flotte dans les 10 prochaines années. Tout cela est assez vertueux et on peut s'en réjouir. La question de la méthanisation peut parfois conduire à des excès non maîtrisés, mais les choses se sont bien passées. Le projet est porté par Caen La Mer et s'est bien déroulé. Il y a eu de nombreuses réunions.

Au sujet des digestats, les quelques remarques qui ont été faites lors de réunions de concertation concernaient cette question des digestats et des solutions proposées par Caen La Mer. C'est toujours en cours de discussion, de travail. Ce n'est pas totalement achevé.

CONVENTION AVEC INOLYA DE PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA MISE EN PLACE DE CONTENEURS ENTERRES DANS LE QUARTIER CHARLOTTE CORDAY

Dans les résidences d'INOLYA situées dans le quartier Charlotte Corday, les ordures ménagères sont actuellement collectées dans des points d'apport volontaire en surface. Ceux-ci sont régulièrement dégradés, font l'objet de dépôt sauvages et certains ont même été incendiés. Ils n'assurent plus la salubrité requise ni l'efficacité de la collecte ; le tri n'est plus fait pour plusieurs résidences.

Il a ainsi été décidé en collaboration avec le bailleur social INOLYA de mettre en place des points d'apport volontaire enterrés pour ses résidences. Outre l'aspect esthétique, cela permettra de gagner en propreté et d'appliquer de nouveau le tri sélectif comme dans le reste de la commune.

La convention a pour objet de fixer les conditions de prise en charge financière des travaux de terrassement pour l'accueil de 21 conteneurs enterrés situés sur l'emprise d'INOLYA et sur le domaine public. Il est en effet prévu que ces travaux, d'un montant maximum de 120 000 € TTC, soient pris en charge à moitié par INOLYA et par la ville de Mondeville. Inolya s'acquittera de l'intégralité de la TVA et la Ville remboursera Inolya pour un montant maximum de 50 000 € Net de taxes.

INOLYA prend à sa charge la mise en place de l'appel d'offres auprès des entreprises de terrassement ainsi que le suivi des travaux. Caen la mer fournit les conteneurs.

Les travaux pourraient être réalisés en juin 2022 pour une installation espérée des conteneurs au plus tôt à l'été 2022, au plus tard à l'automne 2022.

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le projet de convention à passer entre la ville et INOLYA pour les travaux de terrassement nécessaires;
- **D'AUTORISER** Madame La Maire ou son représentant à signer la convention avec INOLYA et à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

AFFAIRES FONCIÈRES - ACHAT DE TERRAINS A LA VALLÉE BARREY

Dans le cadre de l'opération de réaménagement du quartier de la Vallée Barrey, une emprise de terrains située de long de la voie verte est restée la propriété de l'aménageur initial.

Cette emprise concerne les terrains cadastrés BL2 d'une surface de 422m2, BL4 de 265 m2, BL6 pour 316m2 et BL7 pour 15 m2. L'extrait du cadastre indiquant ces références est joint en annexe.

Alors que ces terrains sont entretenus depuis de nombreuses années par les services de la Ville puis de la Communauté Urbaine, la Ville souhaite régulariser cette situation en se portant acquéreur des terrains et a engagé une négociation avec le propriétaire, la société Abers Expansion.

Un accord a été trouvé pour une cession pour un montant total de 7 000,00 €, la ville prenant également en charge les frais d'acte.

L'achat de ces terrains permettra de réaliser une butte plantée dans le cadre du projet porté par « Réalités » sur l'ancienne friche commerciale.

Par conséquent,

Vu l'article L. L2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition écologique du 22 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles BL2, BL4, BL6 et BL7 pour un montant total de 7 000,00 € ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte concernant ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

AFFAIRES FONCIÈRES - VENTE DE TERRAIN A LA VALLÉE BARREY

Depuis 2009, la ville de Mondeville a le projet de rénover et transformer la zone se situant en entrée de ville sur la RD613, Avenue Pierre Mendès France. Une partie du site, entre la route de Paris et le Chemin de la Cavée a d'ores et déjà été rénovée et réhabilitée (ancien site de l'entreprise Cooljet) avec une mixité de magasins et de logements.

L'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) assure le portage foncier, pour le compte de la Ville, des terrains sur lesquels il y avait les magasins Fly, Dorama, Salon Center, Poltronesofa et Mika, aujourd'hui déconstruits. Il s'agit des parcelles BL03 de 3 572 m², BL 5 pour 3 039 m² et BL 10 pour 3 960 m², soit une surface totale de 10 571 m².

Cette convention prendra fin le 07 décembre prochain. Une prolongation de quelques semaines serait souhaitable pour dénouer l'opération.

Un contrat de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commercialisation de ces emprises de terrain pour une surface d'environ 9 735 m² a été passé avec Normandie Aménagement, afin d'accueillir une zone d'habitat composée d'immeubles collectifs et de logements intermédiaire / individuels en conformité avec le PLU et l'OAP.

Une consultation a été lancée et 16 propositions ont été reçues. Après une première sélection, 5 candidats ont été invités à présenter plus en détails leurs projets.

A l'issue de ces présentations, le projet du promoteur REALITES a été retenu celui-ci étant le plus innovant en matière d'aménagement et de construction durable. Il propose en effet prévisionnellement la construction de 9 maisons individuelles en bord de voie verte, 3 immeubles en front de rue composés de 72 logements (21 T2, 27 T3, 18 T4 et 6 T5) et 2 locaux d'activités en RDC. Associé avec le cabinet d'architecte CLENET BROSSET BNR, ils proposent des immeubles intégrant des matériaux biosourcés, une modularité des logements et toutes les aménités demandées par les habitants aujourd'hui (jardin potager, stationnement vélo, etc.). Enfin, le quartier est pensé avec une place limitée de la voiture, sans axe traversant et une présence importante du végétal avec notamment des jardins ouverts et de nombreux cheminements piétons.

La cession de ce terrain, issu des parcelles BL3, BL5 et BL10, sera conclue pour une somme de 1 730 000 € HT. Une indemnité d'immobilisation de 10% de cette somme sera payée à la signature de la promesse de vente laquelle s'imputera sur le prix. Le solde sera versé à l'acte authentique, qui devra intervenir avant la fin de l'année 2022. Un complément de prix pourra intervenir à l'issue de la commercialisation, conformément au cahier des charges.

Après consultation du service des Domaines,

Après avis de la commission Urbanisme et transition écologique du 22 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **DE DEMANDER** à l'EPF Normandie que la cession d'une partie des emprises du terrain issue des parcelles BL3, BL5 et BL10 soit réalisée au profit du promoteur REALITES avec faculté de substitution pour un montant total de 1 730 000 € HT ;
- **DE SOLLICITER** le report du portage de ces parcelles pour une durée maximale de 6 mois ;
- **DE RACHETER** au terme de la convention de portage à l'EPF Normandie les parcelles BL 3,5 et 10 au prix défini par cette même convention ;
- **D'AUTORISER** la vente de cette emprise au profit de REALITES moyennant un prix de 1 730 000 € HT, avec une majoration de prix éventuelle calculée à l'issue de la commercialisation ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte relevant de ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS

ENEDIS, par l'intermédiaire de son bureau d'études TOPO ETUDES, a présenté une demande de servitude pour permettre le raccordement de la parcelle CA 0293, destinée à recevoir un projet de logements collectifs de CDC Habitat Social, via la parcelle CA 0294 située rue Emile Zola, propriété de la Ville de Mondeville.

Il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 28 mètres ainsi que ses accessoires.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Ville consent à cette servitude est joint à la présente délibération.

La convention est prévue pour la durée des ouvrages.

Par conséquent,

Après consultation de la commission Urbanisme et Transition écologique du 22 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'AUTORISER** la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle CA 0294 ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de servitude au profit d'ENEDIS telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

DEMOCRATIE DE PROXIMITE, CITOYENNETE, JEUNESSE ET COOPERATION INTERNATIONALE

DELIBERATION N° DELIB-2022-044

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ESPACE PIERRE SOISMIER DE CABOURG

Afin de préparer l'ouverture prochaine de l'espace P. Soismier et pour répondre aux différentes remarques de l'agent en poste la saison dernière, il est proposé des modifications et compléments au règlement intérieur de l'espace camping Pierre Soismier situé à Cabourg. Cette relecture du règlement intérieur vient encadrer certains points non précisés jusqu'alors et permettant au gardien du site de s'y appuyer.

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** le nouveau règlement intérieur de l'espace Pierre Soismier.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

TARIFICATION SOCIALE DE L'ESPACE PIERRE SOISMIER DE CABOURG

Afin d'harmoniser la tarification des services de la ville, il est proposé de revoir pour la saison 2022, la tarification sociale au camping de l'espace P. Soismier situé Avenue Charles de Gaulle à Cabourg (14390). L'application de la tarification sociale est réalisée sur la base du quotient familial du représentant familial et sur présentation d'un justificatif. L'offre 2022 s'appuie sur l'application de « forfait » (semaine, mois) avantageux.

La présente délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2021 relative aux tarifs municipaux concernant l'espace P. Soismier.

PERIODE « HORS SAISON » du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre

		QF - 0-320	QF - 320,01-620	QF - 620,01-960	QF - 960,01-1 200	QF - 1 200,01-1 500	QF - 1 500 et +	
Emplacement pour 1 ou 2 personnes max (tarif Mondevillais, sur présentation de justificatif)								
Emplacement + 1 voiture + (électricité)	Journée	Emplacement	2 €					
		Plus de 11 ans	0,80 €	1,00 €	1,30 €	1,90 €	2,80 €	3,30 €
		Moins de 11 ans	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,30 €	1,80 €	2,30 €
		Electricité	2,30 €					
	Semaine sans électricité	15,40 €	18,20 €	21,00 €	25,20 €	32,20 €	35,70 €	
	Mois sans électricité	63,80 €	75,40 €	87,00 €	104,40 €	138 €	147,90 €	
	Semaine avec électricité	31,50 €	34,30 €	37,10 €	41,30 €	48,30 €	51,80 €	
	Mois avec électricité	130,50 €	142,10 €	153,70 €	171,10 €	207 €	214,60 €	
Emplacement pour 3 ou 4 personnes max (tarif Mondevillais, sur présentation de justificatif)								
Emplacement + 1 voiture + (électricité)	Journée	Emplacement	2 €					
		Plus de 11 ans	0,80 €	1,00 €	1,30 €	1,90 €	2,80 €	3,30 €
		Moins de 11 ans	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,30 €	1,80 €	2,30 €
		Electricité	2,50 €					
	Semaine sans électricité	25,20 €	29,40 €	34,30 €	39,90 €	54,60 €	65,80 €	
	Mois sans électricité	104,40 €	121,80 €	142,10 €	165,30 €	234 €	272,60 €	
	Semaine avec électricité	42,70 €	46,90 €	51,80 €	57 €	72,10 €	83,30 €	
	Mois avec électricité	177,10 €	194,50 €	214,80 €	236,35 €	309,00 €	345,30 €	
Emplacement pour 5 ou 6 personnes max (tarif Mondevillais, sur présentation de justificatif)								
Emplacement + 1 voiture + (électricité)	Journée	Emplacement	2 €					
		Plus de 11 ans	0,80 €	1,00 €	1,30 €	1,90 €	2,80 €	3,30 €
		Moins de 11 ans	0,60 €	0,80 €	1,00 €	1,30 €	1,80 €	2,30 €
		Electricité	2,70 €					
	Semaine sans électricité	37,80 €	44,10 €	50,40 €	56,00 €	79,80 €	101,50 €	
	Mois sans électricité	156,60 €	182,70 €	208,80 €	232 €	342 €	420,50 €	
	Semaine avec électricité	56,70 €	67,00 €	69,30 €	74,90 €	98,70 €	120,40 €	
	Mois avec électricité	235,30 €	278 €	287,50 €	310,70 €	423 €	499,20 €	

PERIODE « SAISON » du 1^{er} juillet au 31 aout

		QF - 0-320	QF - 320,01-620	QF - 620,01-960	QF - 960,01-1 200	QF - 1 200,01-1 500	QF - 1 500 et +	
Emplacement pour 1 ou 2 personnes max (tarif Mondevillais, sur présentation de justificatif)								
Emplacement + 1 voiture + (électricité)	Journée	Emplacement	3 €					
		Plus de 11 ans	1 €	1,20 €	1,50 €	2,10 €	3 €	3,50 €
		Moins de 11 ans	0,80 €	1 €	1,20 €	1,50 €	2 €	2,50 €
		Electricité	2,30 €					
	Semaine sans électricité	25,20 €	28 €	30,80 €	35 €	42,70 €	45,50 €	
	Mois sans électricité	108 €	120 €	132 €	150 €	183 €	195 €	
	Semaine avec électricité	41,30 €	44,10 €	46,90 €	51,10 €	58,80 €	61,60 €	
	Mois avec électricité	177 €	189 €	201 €	219 €	252 €	264 €	
Emplacement pour 3 ou 4 personnes max (tarif Mondevillais, sur présentation de justificatif)								
Emplacement + 1 voiture + (électricité)	Journée	Emplacement	3 €					
		Plus de 11 ans	1 €	1,20 €	1,50 €	2,10 €	3 €	3,50 €
		Moins de 11 ans	0,80 €	1 €	1,20 €	1,50 €	2 €	2,50 €
		Electricité	2,50 €					
	Semaine sans électricité	36,40 €	40,60 €	45,50 €	51,10 €	66,60 €	77 €	
	Mois sans électricité	156 €	174 €	195 €	219 €	285 €	330 €	
	Semaine avec électricité	53,90 €	58,10 €	63 €	68,60 €	84 €	94,50 €	
	Mois avec électricité	231 €	249 €	270 €	294 €	360 €	405 €	
Emplacement pour 5 ou 6 personnes max (tarif Mondevillais, sur présentation de justificatif)								
Emplacement + 1 voiture + (électricité)	Journée	Emplacement	3 €					
		Plus de 11 ans	1 €	1,20 €	1,50 €	2,10 €	3 €	3,50 €
		Moins de 11 ans	0,80 €	1 €	1,20 €	1,50 €	2 €	2,50 €
		Electricité	2,70 €					
	Semaine sans électricité	51,80 €	58,10 €	64,40 €	70 €	95 €	115,50 €	
	Mois sans électricité	222 €	249 €	276 €	300 €	407 €	495 €	
	Semaine avec électricité	70,70 €	77 €	83,30 €	88,90 €	113,90 €	134,40 €	
	Mois avec électricité	303 €	330 €	357 €	381 €	488 €	576 €	

Accueil des extérieurs / Tarif par jour	
PERIODE « HORS SAISON » du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre	
<i>Emplacement</i>	8€
<i>Plus de 11 ans</i>	3,50€
<i>Moins de 11 ans</i>	2,50€
<i>Électricité</i>	4€
PERIODE « SAISON » du 1^{er} juillet au 31 aout	
<i>Emplacement</i>	10€
<i>Plus de 11 ans</i>	4,50€
<i>Moins de 11 ans</i>	3,50€
<i>Électricité</i>	4€

« Saisonniers extérieurs » / Tarif au mois Emplacement + 1 véhicule + électricité	
PERIODE « HORS SAISON » du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre	
<i>Emplacement 1 ou 2 personnes</i>	250€
<i>Emplacement 3 ou 4 personnes</i>	389€
<i>Emplacement 5 ou 6 personnes</i>	547€
PERIODE « SAISON » du 1^{er} juillet au 31 aout	
<i>Emplacement 1 ou 2 personnes</i>	310€
<i>Emplacement 3 ou 4 personnes</i>	450€
<i>Emplacement 5 ou 6 personnes</i>	624€

Accueil des collectifs (emplacement groupe) / Tarif par jour		
PERIODE « HORS SAISON » du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} au 30 septembre		
	Structures extérieures ou non subventionnées par la ville de Mondeville	Associations mondevillaises subventionnées par la ville de Mondeville
Personne	5€	Gratuit - dans la limite de 10 jours maximum
Electricité pour le groupe	10€	Gratuit - dans la limite de 10 jours maximum
PERIODE « SAISON » du 1^{er} juillet au 31 aout		
Personne	6,50€	Gratuit - dans la limite de 10 jours maximum
Electricité pour le groupe	10€	Gratuit - dans la limite de 10 jours maximum

Réactualisation de la tarification du service « kit prêt à camper »

Quotient Familial	Nuitée (camping+ électricité +kit)	Semaine (camping +électricité +kit)	Caution	Acompte
0 à 320 €	11€	77€	200,00€	25€ court séjour / 50€ semaine
320,01 à 620 €	13€	91 €		
620,01 à 960 €	20€	140€		
960,01 € à 1200 €	30€	210€		
1200,01 € à 1500 €	38€	266€		
1500€ et plus	45	315€		

Période du 1^{er} octobre au 1^{er} mai	
Hivernage des caravanes (réservé aux habitants de la ville de Mondeville)	
Emplacement	50€

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'APPROUVER** la mise en place de cette nouvelle tarification,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

SPORT, CULTURE, LECTURE PUBLIQUE, EVENEMENTIEL

DELIBERATION N° DELIB-2022-046

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Chaque année, la ville attribue aux associations une subvention de fonctionnement pour la nouvelle saison sportive, après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de la saison sportive 2020-2021, analyse des budgets prévisionnels des saisons 2021-2022 (en cours) et 2022-2023 (à venir), et suite aux rendez-vous réalisés avec les responsables des sections sportives,

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret n°2001-496 du 6 juin 2001, une autorité administrative qui attribue une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000€ doit conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. La convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Sections sportives USOM indépendantes	Montant subvention 2021-2022	Montant subvention 2022-2023
USOM Athlétisme	120 000 €	115 000 €
USOM Basket	416 000 € (-15 000€ du 11 ^{ème} /12 ^{ème} remboursement de la subvention équipement)	401 000 € (-15 000€ du 12 ^{ème} /12 ^{ème} remboursement de la subvention équipement)

Sections sportives USOM	Montant subvention 2021-2022	Montant subvention 2022-2023
USOM Cyclotourisme	1 500 €	1 000 €
USOM Gymnastique	2 000 €	1 000 €
USOM Judo	18 000 €	18 000 €
USOM Karaté	12 600 €	10 000 €
USOM Natation	5 000 €	10 000 €
USOM Pétanque	3 000 €	3 000 €
USOM Plongée	2 000 €	2 000 €
USOM Tennis	46 000 €	46 000 €
USOM Tennis de table	30 000 €	30 000 €
Total versé à l'USOM comité directeur	120 100€	121 000€

Autres associations sportives	Montant subvention 2021-2022	Montant subvention 2022-2023
AOMH meeting de Mondeville 2022	28 500 €	48 000 €
Association sportive du lycée Jules Verne	350 €	350 €
Association sportive du collège Gisèle Guillemot	900 €	600 €
La Gaule des Métales	1 300 €	1 300 €
Mondeville Football Gaélique	0 €	250 €

Par conséquent,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique et événementiel du 2 mars 2022,

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions (présentées ci-dessus) aux associations ;
- **D'APPROUVER** les conventions jointes à la présente délibération conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations mentionnées ci-dessus ainsi que tout acte s'y rapportant.

Pour l'USOM Athlétisme (115.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'USOM Basket-ball (401.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	26			

Pour l'USOM Cyclotourisme (1.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'USOM Gymnastique (1.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'USOM Judo (18.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'USOM Karaté (10.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'USOM Natation (10.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	27			

Pour l'USOM Pétanque (3.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'USOM Plongée (2.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'USOM Tennis (46.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'USOM Tennis de table (30.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'AOMH meeting de Mondeville (48.000 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'association sportive du lycée Jules Verne (350 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour l'association sportive du collège Gisèle Guillemot (600 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour la Gaule des Métallos (1.300 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour Mondeville Football Gaélique (250 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28	0	0	0

Interventions :

M. Nicolas BOHERE.- Pourquoi cette diminution de la subvention sur l'association sportive du collège ?

Mme Emmanuelle LEPETIT.- Une année sur deux, ils demandent 900 €, et une année sur deux, 600 €. En l'occurrence, ils demandaient 600 €.

Mme la Maire.- Il y avait l'évènement 20 ans et, surtout, la Ville prenait en charge un certain nombre de prestations, qui étaient coûteuses, auxquelles on a mis fin, telles que le dîner du soir avec 300 personnes, la location de l'écran... Il n'y a donc plus de prestation de la Ville, on a augmenté la subvention. Il y a le double effet : fin des prestations – que l'on finance maintenant via la subvention – et l'effet 20 ans, avec une subvention un peu plus importante pour cette occasion.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATION VILLE

Comme chaque année, la ville attribue aux associations une subvention de fonctionnement pour la nouvelle saison, après vérification de leurs bilans d'activités et financiers de l'année 2021 et du budget prévisionnel 2022, afin de répondre à leurs besoins en trésorerie pour l'année 2022.

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention totale versée en 2021	Montant proposé pour 2022
A.M.A.C (<i>Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants</i>)	850€	850€
F.N.A.C.A (<i>Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie</i>)	850€	850€
Jardins Partagés Mondeville	400€	400€
Club de la Joie de Vivre	0€	13 000€
TOTAL	2 100€	15 100€

Le Conseil municipal de Mondeville décide

- **D'ATTRIBUER** les subventions (présentées ci-dessus) aux associations ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

Pour l'Amicale Mondevillaise des Anciens Combattants (850 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour la Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (850 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour les Jardins Partagés de Mondeville (400 €)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	28			

Pour le Club de la Joie de Vivre (13.000 €)

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fin de séance : 22h30.